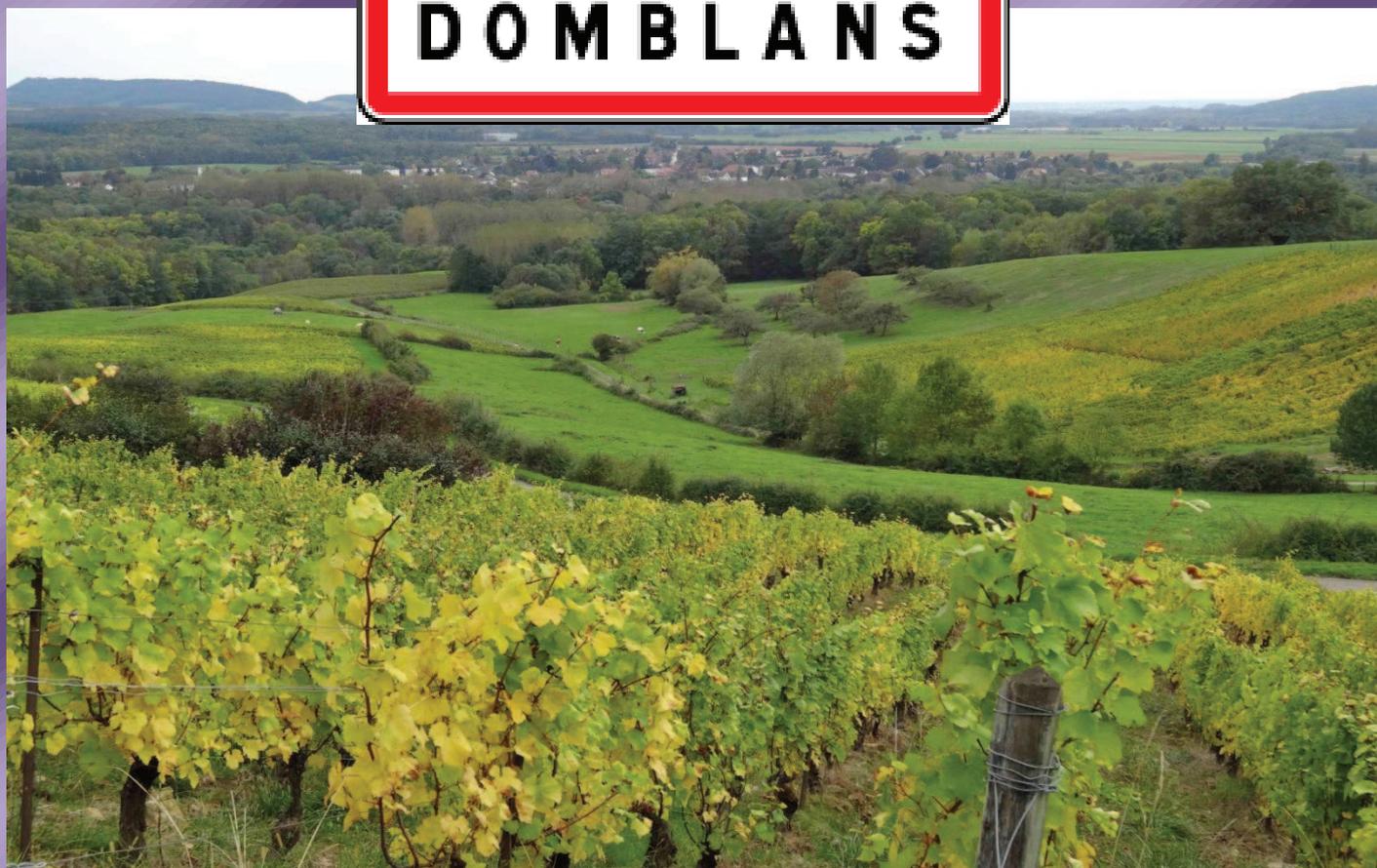


DOMBLANS



BULLETIN MUNICIPAL
N° 34

Année 2014



Numéro 34

Tiré à 500 exemplaires

Ce présent bulletin a été réalisé avec les moyens communaux (conception, tirage, reliure, agrafage) à l'exception de l'impression de la couverture (imprimerie Mourier, Lons le Saunier).

Il a été tiré à 500 exemplaires.

Merci à nos secrétaires de mairie qui ont assuré la saisie informatique d'une partie des articles.

En couverture 1 : Vue des vignes de Domblans

En couverture 4 : vignes de Domblans aux lles



Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs les
conseillers municipaux
Les animateurs de nos
associations
Vous souhaitez une bonne et
heureuse année 2015



SOMMAIRE

- **Le mot du maire p. 2 à 6**
- **Le conseil municipal p. 7**
- **Le travail des commissions
P. 8 à 34**
- **Nos associations p. 35 à 54**
- **Un peu d'histoire p.55 à 60**
- **Etat Civil p. 61**
- **Infos p.62 à 66**

LE MOT DU MAIRE

Ce n'est pas sans émotion que je prends la plume pour ce premier éditorial de la mandature. Pour six ans, vous avez confié à l'équipe que j'ai l'honneur de piloter, la conduite des affaires de notre beau village.

Cette équipe, issue pour un quart du dernier conseil municipal dirigé par le Maire sortant René GUILLAUME est renouvelée pour le reste aux trois quarts. Elle forme une équipe unie qui allie expérience et renouvellement, enthousiasme, pragmatisme et réalisme.

Ces femmes et ces hommes ont placé leur engagement municipal sous le signe du service à la communauté de vie que forme notre village.

Nous savons que les années à venir vont être plus difficiles sur le plan financier. Le nécessaire effort de redressement des finances de la France va lourdement peser sur les collectivités locales par une baisse des dotations de l'Etat. Ce mouvement est déjà engagé en 2014 et va s'amplifier les prochaines années.

Dès son installation, votre nouvelle équipe municipale s'est mise au travail. Neuf mois se sont écoulés et semaines après semaines, nous nous sommes appropriés les différents dossiers.

Nos modes de fonctionnement sont fondés sur un travail de proximité, d'accueil, d'écoute, de gestion au quotidien des dossiers, mais aussi sur des réponses aux impondérables et à l'urgence. Ils s'attachent bien évidemment à anticiper et à gérer les projets de la Commune.

Le premier objectif que nous nous étions donné, était la mise en place des rythmes scolaires. Malgré les difficultés et les moyens de la Commune, la rentrée s'est somme toute déroulée dans de bonnes conditions. La période d'évaluation qui court jusqu'aux vacances de Noël permettra d'apporter les améliorations ou ajustements qui s'avèreraient nécessaires.

A ce sujet, je remercie les élus, les enseignants, les parents, les associations et le personnel communal. Chacun dans son périmètre de compétences a permis aux enfants d'aborder les nouveaux rythmes scolaires sans trop d'appréhension.

A compter du 1^{er} janvier 2015, la compétence périscolaire sera transférée à la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille, qui garantira la gratuité des TAP.

Des incivilités routières persistantes

Le Code de la Route et l'ensemble des lois et règlements relatifs à l'utilisation des voies publiques par les usagers.

Le non-respect de ces dispositions expose le contrevenant à des sanctions de divers niveaux, de l'amende à la peine de prison, suivant la gravité de l'infraction.

De nombreux manquements sont tous les jours constatés dans le village : dépassement de la vitesse autorisée dans les rues et particulièrement sur la portion de la RD 120 entre l'entreprise BAUDRY et le cimetière route de Voiteur, ainsi que la RD 193 entre le carrefour avec la RD 120 et le nouveau cimetière, non observation du « STOP » au carrefour

de la rue de Bréry et de la rue Beaupoil, au carrefour de la rue Désiré Monnier et de la rue Beaupoil, le non-respect de la limitation de vitesse dans la rue Désiré Monnier « Zone 30 » ainsi que dans la rue des Enchâtres et l'ensemble du nouveau lotissement des Bauches également en « Zone 30 ». Soyez prudents, ne vous exposez pas à des sanctions toujours désagréables.

Il vaut mieux perdre quelques secondes en respectant les règles que de perdre des heures, voire la vie, à la suite d'un accident.

Sur la route : Respecter les autres, c'est se respecter soi-même...

TOP 10 DES INCIVILITES ROUTIERES - JE TEST MON COMPORTEMENT

POINTS	INCIVILITES ROUTIERES Véhicule A	CONSEQUENCES SUR LES AUTRES	SOLUTIONS Véhicule A	SOLUTIONS POUR LES AUTRES
50	Je klaxonne en ville	Provoque des troubles à l'ordre public	Préférez des appels de phares pour vous faire comprendre	Restez calme
50	Je roule avec un seul phare	On peut vous confondre avec un deux roues	Remplacez l'ampoule	Sur la route vous devez toujours avoir l'oeil
100	Je roule sur la voie centrale ou je ne me rabats pas à droite après avoir doublé sur une voie rapide	C'est grave, vous perturbez la circulation et les conducteurs qui vous entourent	En France on roule à droite	Ne pas doubler à droite, car cette infraction, même injuste, est réprimée par les forces de l'ordres
150	La nuit, je roule avec mes phares antibrouillard alors que la visibilité est bonne	Entraîne un éblouissement des conducteurs venant d'en face et sont touchés, plus particulièrement, les personnes ayant de s troubles de la vue (cataracte, mauvaise vue...)	On met uniquement ses antibrouillards lorsque la visibilité est altérée à 50 mètres (brouillard, neige, grêle, pluie très forte)	Restez calme, gardez votre ligne de conduite, et tâchez de ne pas vous laisser éblouir en plissant légèrement les yeux
150	Je téléphone au volant	Possible accidents graves	Téléphoner ou conduire, il faut choisir	Tenez toujours vos distances avec les véhicules qui vous entourent
150	Je ne tiens pas mes distances avec le véhicule qui me précède	Provoque stress ou énervement chez les autres conducteurs	Tenir ses distances c'est la base... (au moins 10M en ville et 20M sur voies rapides). Doubler dans de bonnes conditions et en bon père de famille dès que cela vous est possible	Serrez à droite, ralentissez légèrement lors du dépassement
150	Je ne mes pas mon clignotant	Provoque l'incertitude, ne peuvent pas anticiper vos déplacements sur la chaussée	Mettre son clignotant systématiquement, surtout lorsqu'il y a de la circulation	Tenez toujours vos distances avec les véhicules qui vous entourent
200	Faire le "Fangio" ou le kakou avec son véhicule de location, fonction ou personnel	Possible accidents, énervement ou stress	COMPORTEMENT REPREHENSIBLE - Changez maintenant	Restez calme et laissez-les passer
200	Conduire sous l'emprise de l'alcool, stupéfiants ou sous l'effet de médicaments	Possible accidents graves	ON NE CONDUIT PAS SOUS L'EMPRISE DE DROGUES	En regardant au loin, vous devez toujours prévoir le comportement des autres
Médaille D'or	Je fais les 9 points ci-dessus et en plus j'ai des enfants à l'arrière	On ne préfère pas imaginer mais on sait que ça existe	...	Sur la route je reste toujours attentif

Quelque soit votre score, vous devez retenir : Le respect du code de la route engendre une baisse sensible du risque d'accident

Score : de 0 à 150 - Perfectible, de 150 à 250 - Peut mieux faire, de 250 à 800 - Attention danger de 800 et plus - Tu es un gros ***



Les principaux travaux de voirie sont pratiquement terminés. Ces aménagements mettent en sécurité les piétons et embellissent le village, mais n'épargne en rien les incivilités routières constatées chaque jour.

Dans le but de remédier à ce problème, un groupe de travail se mettra en place début 2015, avec l'accompagnement des services du département et de gendarmerie.

Depuis le début de l'année, notre village a été victime d'actes de vandalisme et autres.

Soyez vigilant et n'hésitez pas à signaler en Mairie ou gendarmerie tous véhicules suspects circulant dans le village.

LES NOUVEAUTES 2014

- **Mise en place d'un groupement de commande** pour les contrôles techniques périodiques des établissements recevant du public par la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille. Les collectivités espérant, à travers ce groupement, réaliser des économies d'échelle, optimiser les interventions des différents « contrôleurs » afin de garantir un meilleur suivi des ERP sur le territoire.

- **Mise en place d'une « Bourse au « Permis de Conduire »**

Cette bourse s'adresse :

- aux jeunes âgés de 18 à 25 ans (et à titre dérogatoire pour les plus de 25 ans)
- résidents à DOMBLANS depuis un an au moins
- ayant un projet socio-professionnel nécessitant l'obtention du permis de conduire, sans bénéficiaire de ressources personnelles et familiales suffisantes pour financer la formation et la présentation à cet examen (stagiaires en formation professionnelle, apprentis, demandeur d'emploi, travailleurs dont le salaire est inférieur au SMIC, parent isolé...).
- et s'engageant en contrepartie, à s'investir dans un projet d'intérêt collectif au service de la Commune de Domblans

Le Conseil Municipal dans sa séance du 20 août 2014 a décidé :

- d'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la « Bourse au Permis de Conduire » automobile versée directement à/aux auto-école(s) de la ville de Lons-le-Saunier, dispensatrice(s) de la formation
- de fixer le montant de cette bourse à un pourcentage, variable selon l'attributaire de la bourse, du montant global de la formation dispensée par l'auto-école, plafonné à 1 148 € et incluant les prestations suivantes :
 - formation théorique (aux frais de l'attributaire de la bourse)
 - formation pratique (1 h d'évaluation + 20 heures de conduite et 1 présentation à l'examen pratique)
- d'approuver la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention
- d'approuver l'attribution d'une « Bourse au Permis de Conduire » automobile à hauteur de 800 € à la personne suivante :
 - M. Lucien GUYONNET
- de fixer à 80 heures le nombre d'heures de travaux compensatoires en contrepartie de l'obtention de la « Bourse au Permis de Conduire »

A l'heure où j'écris ces lignes, ce jeune a déjà effectué ses 80 heures de travaux compensatoires en collaboration avec nos employés communaux qui n'ont eu qu'à le féliciter pour la qualité de son travail et de sa ponctualité, d'autre part il suit actuellement les cours de l'école de conduite BOUQUET et nous lui souhaitons une totale réussite.

- Mise en place d'un Conseil Municipal Jeunes

Le Conseil Municipal de DOMBLANS a pour objectif de :

- donner aux jeunes de la Commune toute la place qu'ils méritent, d'écouter ce qu'ils ont à dire et d'instaurer une éducation civique, active et concrète. Ce conseil procurera aux jeunes un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de leurs idées sur la vie de la Commune, leur apprenant à y être citoyens.
- permettra aux jeunes d'être entendus par les décideurs adultes de notre village et d'aboutir à des propositions concrètes et à des réalisations.
- permettra de les initier au jeu démocratique de la vie locale.

Représentant les enfants du village, le Conseil Municipal Jeunes relayera les informations de ce qui se passe à la Commune aux autres enfants. Véritable force de propositions dans tous les domaines en vue d'améliorer le cadre de vie des jeunes domblanais, il œuvrera à des projets. Le Conseil Municipal Jeunes sera un lieu d'apprentissage pour la future vie professionnelle et privée des enfants.

Le Conseil Municipal Jeunes sera mis en place en début d'année 2015 et s'articulera autour de 3 objectifs :

- il s'agira de donner aux jeunes toute la place qu'ils méritent, d'écouter ce qu'ils ont à dire et d'instaurer une éducation civique et concrète. Ce conseil procurera également aux jeunes un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de leurs idées sur la vie de la Commune.
- il permettra aux jeunes d'être entendus, d'aboutir à des propositions concrètes et à des réalisations telles que la philosophie du Conseil Municipal Jeunes. Enfin le Conseil revêtra une dimension pédagogique en permettant d'initier les jeunes au jeu démocratique de la vie locale. Les conseillers municipaux jeunes seront élus pour un mandat de deux ans. Le Conseil Municipal Jeunes sera composé de 3 commissions : « Solidarité, Vivre ensemble, Santé », « Environnement, Aménagement, Cadre de Vie », « Sport, Loisirs, Culture » au sein desquelles s'élaboreront des projets décidés par les élus jeunes.

QUI peut être membre du Conseil Municipal Jeunes ?

Tout jeune domblanais, élève en classe de CM1-CM2 ayant le désir de construire des actions pour la jeunesse domblanaise.

L'engagement citoyen

Etre élu, c'est exprimer son point de vue, confronter ses opinions, faire connaître ses idées et participer de façon active à la vie de sa Commune en réalisant des actions. Une fois par mois en commissions, sauf pendant les vacances scolaires, les conseillers se réuniront pour travailler les projets retenus avec l'animateur qui encadrera le Conseil Municipal Jeunes.



Son fonctionnement

Chaque commission sera encadrée par un animateur chargé d'aider les jeunes à monter leurs projets. Une à deux fois par an, le Conseil Municipal Jeunes se réunira également en assemblée plénière avec Monsieur le Maire et le Maire-Jeune afin de faire état de l'avancement des projets.

L'ensemble des autres réalisations, seront développées par les rapporteurs des différentes commissions dans les pages suivantes.

Je souhaite que 2015 soit une année de rassemblement et de travail collectif au service de notre territoire et de ses habitants. Laissons de côté le pessimisme ambiant.

En 2015, pas de morosité, pas de fatalité, soyons audacieux, innovons, croyons à l'avenir : il sera ce que nous voudrons bien construire ensemble dans nos collectivités, nos entreprises, nos associations et nos familles. Restons rassemblés autour de nos valeurs communes. A l'heure où notre République est quelque fois chahutée, où des relents de haine, de rejet de l'autre, de populisme refont surface, il faut sans cesse rappeler que ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous divise, que le « vivre ensemble » l'emporte toujours sur nos singularités, que la fraternité prime sur nos différences.

Restons rassemblés pour construire ce bel avenir commun.
Très belle année 2015 à toutes et à tous.

Bernard FRACHON
Maire de DOMBLANS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire



Bernard FRACHON



Daniel CHALANDARD
1^{er} Adjoint



René DUTRUEL
2^{ème} Adjoint



Rémi COURTOUT
3^{ème} Adjoint



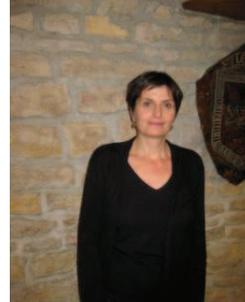
Gilles CAMPY
4^{ème} Adjoint



Christophe PITEL



Jean NOZIERE



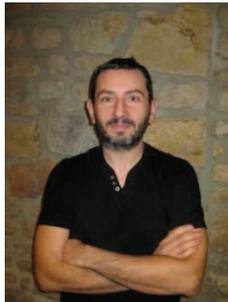
Sophie GUILLAUME-BELLE



Chrystel MEULLE



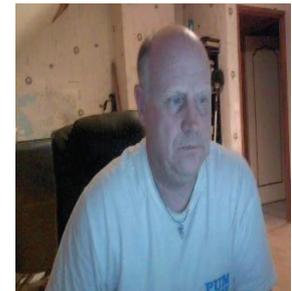
Jacques HEDIN



Emmanuel RIZZI



Jacques GRILLOT



Christophe CHEVASSU



Chantal MARTELIN



Sandrine GAUCHET

L'AFFOUAGE

L'affouage est la possibilité donnée par le Code forestier, à un conseil municipal, de réserver une partie des bois de la forêt communale à l'usage domestique des habitants.

Le mot « affouage » date du XIII^{ème} siècle. Il vient du verbe de l'ancien français « affouer »=chauffer, lui-même du latin « affocare ».

L'affouage en Franche-Comté représente plus du tiers de l'affouage délivré au niveau national, soit plus de 600 000 m³, la cession aux particuliers (vente) 100 000 m³. L'affouage a une fonction sociale.

Lorsque le Conseil Municipal décide d'affecter une coupe de bois à l'affouage avec exploitation par les affouagistes, il désigne trois garants (cette année : Mme Chantal Martelin, M. Michel Roussot et M. Patrick Roy). Ces trois bénéficiaires solvables sont responsables civilement (la responsabilité n'est plus reconnue depuis 2012) des dommages que les autres affouagistes peuvent causer à la propriété forestière communale lors de l'exploitation de leurs lots d'affouage. La commune peut alors demander des dommages et intérêts, soit à l'affouagiste responsable s'il est connu, soit aux garants.

C'est l'ONF qui propose les coupes (pour 2014-2015 parcelle 10, Bois des Haies, forêt de La Muyre). Le Conseil Municipal délibère sur la dévolution des coupes et des affouages.

Bénéficiaire et rôle d'affouage :

L'affouage est partagé par foyer. Sont admises au partage de l'affouage les personnes qui possèdent un logement fixe et réel dans la commune au moment où le Conseil Municipal arrête la liste annuelle des affouagistes.

Les habitants souhaitant bénéficier de l'affouage font une inscription volontaire en mairie tous les ans. Une copie de leur assurance « responsabilité civile Chef de famille » est exigée ainsi que la signature d'un acte d'engagement au respect du règlement ainsi que des conseils de sécurité délivrés lors de leur inscription.

Portion d'affouage :

La portion d'affouage est délivrée sur pied. Des houppiers ou couronnes nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel peuvent faire partie de la portion.

L'estimation des lots appelés aussi « dizaines » est faite par une équipe de volontaires, bénévoles, membres du Conseil Municipal, d'anciens et d'affouagistes aguerris. Merci à Chantal Martelin, Gilles Campy, Remi Courtout, Jacques Hedin, Paul Marron, Jean Mathey sans oublier le spécialiste Michel Roussot, pour leur efficace participation à cette journée de partage de la coupe. Le partage des « dizaines » se fait par tirage au sort ainsi, les 31 affouagistes inscrits se sont vu attribuer leur lots le 24 novembre.

Taxe d'affouage :

Au vu du rôle d'affouage, le Conseil Municipal fixe le montant de la taxe d'affouage. Dans le partage par feu, la taxe qui est la même pour tous comprend au minimum les frais suivant :

- la taxe foncière sur les propriétés non bâties due pour la parcelle en affouage
- les frais de garderie sur la valeur des produits délivrés (12%)
- les frais de partage
- les frais d'exploitation engagés par la commune

Vu le nombre d'affouagistes, vu la quantité de bois délivrée, vu les frais, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a fixé la taxe d'affouage à 60€ par feu pour cette année.

Cession aux particuliers

La délivrance des bois pour l'affouage constitue le mode habituel de fourniture de bois de chauffage aux habitants locaux. La vente de bois à des particuliers, beaucoup plus lourde sur le plan administratif, n'a vocation à être mise en œuvre qu'à titre exceptionnel et à la demande expresse de la collectivité.



L'abattage des bois façonnés, grumes ou modernes dans la parcelle 4 du bois de La Muyre devait permettre la délivrance des houppiers aux affouagistes cette année. Vu leur nombre réduit, 31 au lieu de 40 l'année précédente, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la cession des houppiers autres que ceux de chêne. Ces derniers seront délivrés aux affouagistes pour la campagne 2015-2016.

Après publicité le lot de houppiers (52 hêtres, 2 tilleuls, 3 charmes, 10 trembles) a été attribué à 4 habitants de Domblans regroupés pour la somme de 720€.

Daniel Chalandard



La voirie en question ou pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué

La voirie communale est constituée de l'ensemble des voies et chemins appartenant à la commune, alors que les routes départementales qui traversent la commune font parties du conseil général. Les routes nationales appartiennent quant à elles au domaine de l'état.

L'entretien lourd (couche de roulement, fossés, arasement des accotements, ouvrages d'art dont les murs de soutènement et les ponts) des voies communales, est financé par la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille (CCCHS comptant 22 communes), alors que la commune a gardé la responsabilité de l'entretien des trottoirs, de la chaussée (nids de poule, nettoyage et déneigement), du fauchage des accotements, nettoyage des aqueducs, entretien des arbres etc...

Les signalisations horizontales et verticales sont aussi de la responsabilité de la commune, qui doit donc assurer l'entretien et la création de bandes blanches matérialisant les voies de circulation ainsi que les parkings, pour la signalisation horizontale.

Pour la signalisation verticale la responsabilité est la même et concerne les panneaux indicateurs, ceux du code de la route, plaques de rues, balises, etc...

La CCCHS est divisée en 5 secteurs géographiques, regroupant chacun 4 à 5 communes.

Domblans appartient au secteur comprenant les communes de Bréry, Frontenay, Passenans et Saint Lamain.

Chaque secteur est représenté par une commission composée des adjoints au maire ou de conseillers municipaux de chaque commune en charge de la voirie.

Chaque année, la commission de chaque secteur identifie les travaux à mettre au programme d'entretien de l'année suivante et définit les ordres d'urgence, par classement en priorité 1 ou 2, de façon à ce que, après arbitrage de la CCCHS, le coût des travaux n'excède pas le budget prévisionnel de celle-ci.

Une fois les urgences définies par secteur, un spécialiste de la CCCHS établit une estimation du montant des travaux de chaque commune, laquelle estimation, servira de base à l'établissement du budget voirie de la CCCHS pour l'ensemble des secteurs.

En 2014, les habitants de Domblans ont donc pu constater la réalisation de travaux « lourds » tels que :

- Enrobé de la rue de Belgique et de celle de Bréry, qui faisaient partie des priorités 1 pour une somme de 64 000 euros (réfection de 2 rues car nous n'avions pas de travaux en 2013)
- Travaux de pose de bordures de trottoirs, d'enrobé et de caniveaux, rue du gué Faroux - rue de Bréry et rue de Belgique pour la somme de 39 000 euros.

Les travaux de signalisation auront coûté 4 500 euros

Vous pourrez donc bientôt voir les représentants de la commission voirie parcourir les communes du secteur de Domblans, pour identifier les travaux à proposer pour réalisation en 2015.

**Le rapporteur de la commission, Jean NOZIERE
L'adjoint en charge de la voirie, Rémi COURTOU**

S.I.A.R. DOMBLANS

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET
DIAGNOSTIC : DOMBLANS, VOITEUR, CHATEAU-CHALON
MENETRU-LE-VIGNOBLE – IRH 2008

TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA COLLECTE ET DU TRANSIT DES EAUX USEES

PROJET RETENU – Solution alternative 3, soit 2 bassins d'orage avec conservation des passages sous la Seille.

Cette solution s'est dégagée de manière consensuelle à l'issue de la réunion du 15/01/2013 complétée par une visite sur site. Elle intègre le hameau de Blandans, qui n'a pas été pris en compte dans les études précédentes.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- 1 bassin d'orage à VOITEUR en aval immédiat du passage de la Seille, reprenant également le débit critique de CHATEAU-CHALON, grâce au doublement de la conduite DN 200 mm existante induisant la traversée du ruisseau « Le Chambon »
 - 1 bassin d'orage à la station d'épuration de DOMBLANS, pour gavage du débit au travers du passage existant de la Seille pour obtenir le débit critique à amener sur le site du bassin d'orage.
 - La conduite en aval de DOMBLANS jusqu'au réseau de transit sera reprise pour corriger la contre pente et éviter tout bouchon sur cette partie du réseau.
- Cette solution suppose :
- Côté aval :
- Le remplacement de la conduite intercommunale depuis l'arrivée de MENETRU (amont périmètre de captage) jusqu'au passage sous la Seille à DOMBLANS.
 - Une station de gavage par temps de pluie, qui permet de mettre en charge le regard amont du passage, suffisamment pour obtenir le débit nécessaire (à priori, mise en charge environ jusqu'au droit du terrain naturel) ;
- La conservation du passage sous la Seille dans sa forme actuelle.

- La repose du collecteur côté DOMBLANS entre le passage sous la Seille et la station d'épuration : ce collecteur est hydrauliquement insuffisant pour passer le débit à acheminer à la STEP en temps de pluie (= débit critique de Domblans + critique Ménétru et Blandans). De plus, il est posé partiellement à contre pente.

NOTA : même si un bassin d'orage était construit en amont de la Seille, ce collecteur serait insuffisant à acheminer le débit critique de DOMBLANS et le débit conservé de la rive droite vers la STEP.

- La création d'un bassin d'orage à la station d'épuration, à alimentation pompée, permettant une vidange gravitaire (vanne motorisée) de cet ouvrage qui est toujours problématique si elle est pompée, avec une surverse à la Seille quand le bassin est plein.

- La reprise des déversoirs de Blandans et de Ménétru pour réguler les débits critiques sur ces deux sites.

Côté amont :

- L'acheminement séparé du débit critique de la Commune de CHATEAU-CHALON en parallèle du collecteur intercommunal existant, jusqu'au site disponible pour implanter le bassin d'orage, induisant la traversée du ruisseau « Le Jambon ».

- La création d'un déversoir d'orage en aval du passage sous la Seille (surverse lorsque le bassin est plein).

- La création d'un bassin d'orage à alimentation pompée, permettant une vidange gravitaire (vanne motorisée) de cet ouvrage qui est toujours problématique si elle est pompée.

- Une régulation du débit admis à transiter vers l'aval, pour éviter toute surcharge en aval.

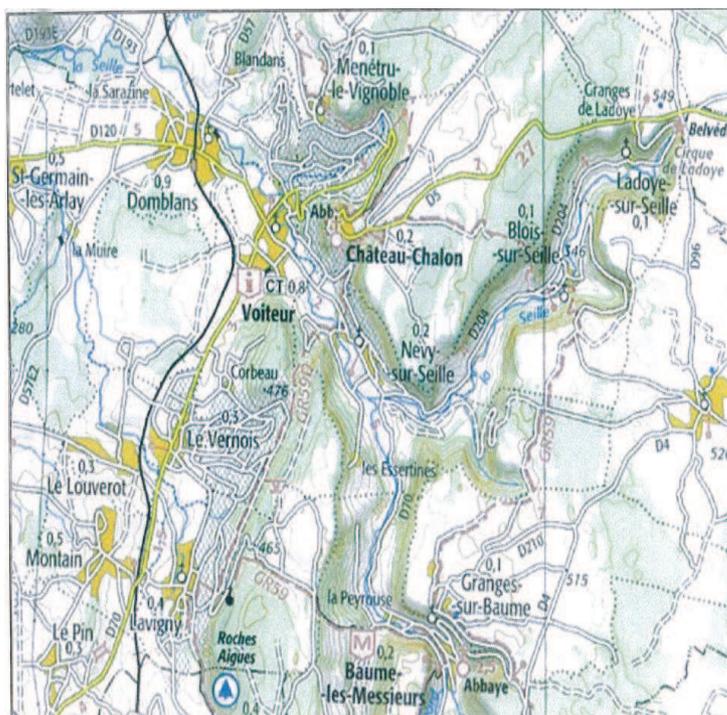
- Les déversoirs de CHATEAU-CHALON et de VOITEUR devront être repris pour assurer une bonne régulation de débit.

Cette solution présente les avantages suivants :

- Hormis la régulation de débit en sortie du bassin d'orage de Voiteur (121/s), toutes les autres régulations se font à des débits permettant l'utilisation de régulateurs statiques (Vortex ou autres) avec une section de passage d'au moins 150 m/m pour limiter au maximum les risques de colmatage.

- Pas de nécessité de reprise des passages au travers de la SEILLE : ceci est un point primordial car il n'est plus possible actuellement de passer de la manière dont cela a été fait à l'époque par mise en place d'un seuil entourant la conduite posée à fleur de radier du ruisseau (Loi sur l'Eau). Par ailleurs, un forage dirigé est incompatible avec une alimentation gravitaire de temps sec (fonctionnement en siphon). Enfin, un micro tunnelier conduirait à des profondeurs excessives qui impliquerait soit un fonctionnement en siphon (à proscrire) soit un pompage côté aval, y compris par temps sec.

- Par temps sec, tous les fonctionnements restent gravitaires, et sont améliorés du fait de l'absence de contre pente (repose conduite rive gauche).



- La pompe de gavage ne fonctionne que pour un temps de pluie, son dysfonctionnement éventuel (panne, coupure secteur, colmatage) ne mettrait pas en péril l'acheminement des effluents usés.

- Un seul bassin d'orage pour ce secteur aval.

- Le bassin d'orage est sur le site de la station d'épuration qui est parfaitement accessible. Sa construction et sa maintenance en seront facilitées.

- Côté amont : également un seul bassin

La solution 3 semble donc la plus appropriée à long terme. Le dimensionnement, en accord avec la Police de l'Eau du Jura (réunion du 15/01/2013) s'est fait par comparaison des résultats avec ceux de la solution ayant fait l'objet du dossier Loi sur l'Eau :

- Equivalence d'efficacité annuelle : l'équivalence est obtenue pour un volume spécifique d'environ 16 m³/ha imp.
- Equivalence de charge polluante annuelle : elle est obtenue pour un volume spécifique d'environ 20 m³/ha imp.

C'est la plus grande des deux valeurs qui est retenue, et elle correspond finalement à peu de chose près à la capacité qui était prévue dans le dossier Loi sur l'Eau, avec cependant une répartition différente.

Volume du bassin d'orage STEP : 144 m³
Volume du bassin d'orage VOITEUR : 152 m³

On notera que le coût des différentes solutions n'est pas tellement lié aux différences de volumes, mais plus aux frais fixes s'appliquant sur chaque site :

- Alimentation pompée
- Restitution par vanne motorisée
- Régulation de débit
- Déversoir d'orage (= surverse quand le bassin est plein)
- Déversoir des conduites au droit des ouvrages
- Amené des réseaux (eau pour rinçage, électricité, ADSL ou téléphone)

Une approche projet a été réalisée sur cette solution pour affiner les prix, en particulier des ouvrages bassin d'orage VOITEUR et bassin d'orage STEP, étant donné les difficultés induites par la reprise des conduites existantes sous la Seille.

NOTA important : il s'agit d'une solution obtenue par comparaison d'efficacité avec la solution initiale en terme de taux de rétention de pollution dans le réseau. Il appartiendra à la Police de l'Eau de la valider.

Aux travaux sur le réseau de transit, s'ajoute le raccordement gravitaire du stade de Domblans.

COÛT ESTIMATIF DES TRAVAUX

Honoraires de maîtrise d'œuvre:	53 691,00 € H.T.
Etude géotechnique :	15 724,20 € H.T.
Conduite syndicale + raccordement stade :	885 602,00 € H.T.
Essais :	9 706,00 € H.T.
Electromécanique :	235 787,60 € H.T.
Génie civil :	310 000,00 € H.T.
Divers + Imprévus :	<u>14 489,20 € H.T.</u>
TOTAL travaux H.T.	1 525 000,00 €

FINANCEMENT

Subvention AGENCE DE L'EAU 30%	457 500,00 €
Subvention CONSEIL GENERAL 39 25%	381 250,00 €
Autofinancement SYNDICAT	<u>100 000,00 €</u>
	938 750,00 €

Reste à financer par le SYNDICAT 586 250,00 €
par emprunt, actuellement en discussion avec les banques.

PLANNING DES TRAVAUX

Début : 2^{ème} trimestre 2015
Fin : année 2016

AUGMENTATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Comité Syndical pour pouvoir faire face aux nouvelles dépenses obligatoires pour les travaux d'amélioration de la collecte et du transit des eaux usées, et pour en finir avec le Schéma Directeur d'Assainissement a décidé de revoir le montant de la redevance.

Après en avoir délibéré, dans sa séance du 26 Novembre 2014, le Comité Syndical a fixé à compter du 1^{er} Janvier 2015 la nouvelle redevance comme suit :

- Abonnement : 35,00 € T.T.C.
- Prix au m³ consommés : 1,10 € T.T.C.

Calcul pour un ménage avec enfant ayant une consommation moyenne annuelle de 120 m³ :

Année 2014

- Abonnement : 27,00 € T.T.C.
- m³ 0,88 x 120 : 105,60 € T.T.C.
- Coût annuel : 132,60 € T.T.C.
- Coût mensuel : 11,05 € T.T.C.

Année 2015

- Abonnement : 35,00 € T.T.C.
- m³ 1,10 x 120 : 132,00 € T.T.C.
- Coût annuel : 167,00 € T.T.C.
- Coût mensuel : 13,92 € T.T.C.

**Le Président - S.I.A.R.D.
B. FRACHON**

ASSAINISSEMENT

Projet 2015

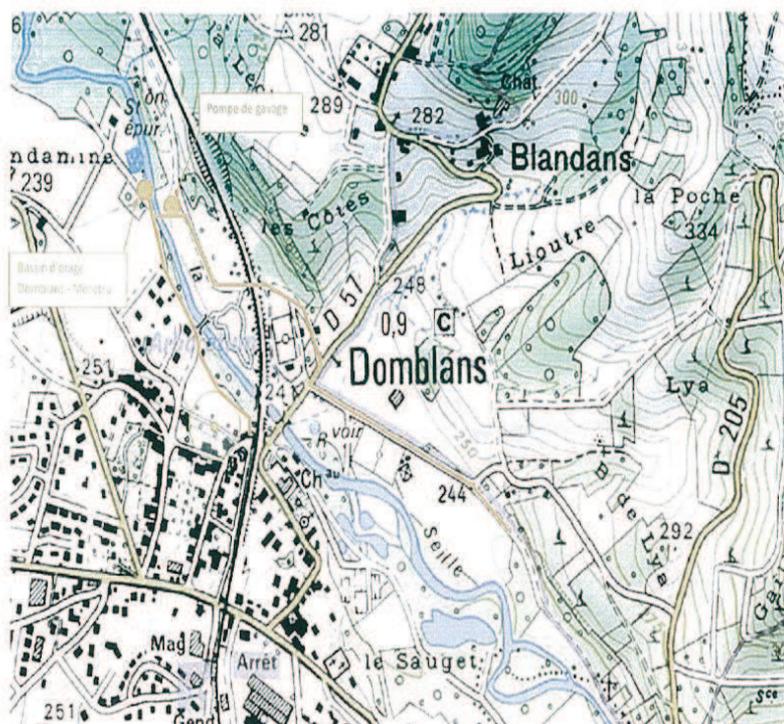
Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement et en collaboration avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Domblans, et les Bureaux d'Etudes Réunis de l'Est (BEREST), une étude a été menée pour l'amélioration de la collecte du transit des eaux usées.

La Commune de Domblans a un collecteur dans la partie basse du village qui reprend l'ancien réseau unitaire du centre historique du village et le reste du réseau aujourd'hui séparatif.

Ce collecteur présente de nombreux bouchons. Après un levé topographique, il a été constaté en effet, une contre pente sur une partie du collecteur. De plus, au niveau du déversoir d'orage actuel, le réseau est à faible profondeur avant de rejoindre le réseau intercommunal (chute d'environ 1 mètre).

Ainsi, il a été décidé de reprendre le collecteur depuis le réseau intercommunal jusqu'à la rue Désiré Monnier, soit 515 ml en fonte (variante possible en polypropylène ou PRV). Ce nouveau tracé à une pente régulière et supprime la contre pente. L'ancien réseau sera supprimé. Les branchements seront repris après les clapets anti-retour des particuliers quand ceux-ci existent.

Les réfections se feront à l'identique (conventions avec les propriétaires + passage d'un huissier préalablement aux travaux).



Le déversoir d'orage de Domblans sera un « Vortex » en fosse sèche avec décharge dans la conduite existante et ajout d'un clapet anti-retour. Le « Vortex » aura la possibilité d'être by-passé pour son entretien. Son débit critique conservé sera de 41,5 l/s.

Devis Estimatif Quantitatif

Honoraires de maîtrise d'œuvre :	8 660,00 € H.T.
Conduite Domblans avec déversoir d'orage :	271 000,00 € H.T.
Essais :	3 240,00 € H.T.
Divers + Imprévus :	7 100,00 € H.T.
TOTAL travaux HT	290 000,00 €

Subvention AGENCE DE L'EAU 30%	87 000,00 €
Subvention CONSEIL GENERAL 39 25%	72 500,00 €
	159 500,00 €

Reste à financer par la Commune 130 500,00 € par emprunt, actuellement en discussion avec les banques

- Planning des travaux

Début : 2^{ème} trimestre 2015
 Fin : 4^{ème} trimestre 2015

**Le Maire,
 B. FRACHON**

Assainissement non collectif :

Le Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) de la CCCHS réalisera un contrôle de bon fonctionnement sur les installations d'assainissement non collectif des habitants de Domblans non reliés à l'assainissement collectif communal. Ils recevront un courrier leur demandant de s'inscrire sur le planning prévu à cet effet avant le 02/06/2015 en mairie puis à la CCCHS pour des dates de visites prévues entre le 17/06 et le 22/07. Depuis le 17/06/2014, les élus de la CCCHS ont pris la compétence « animation et coordination d'opérations groupées de réhabilitations volontaires des installations d'assainissement non collectif ».

Dans ce cadre, certaines installations sont éligibles à une subvention d'un montant maximal de 3000€. Les propriétaires des installations éligibles ont reçu un courrier d'information.

Pour toute question, contacter la technicienne du SPANC de la CCCHS au 03 84 44 64 86.

Cordialement.

Eva VAUZEILLES

Technicienne Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)

Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille

2 rue des Masses

39210 VOITEUR

<http://www.hauteseille.com/>

tél. 03 84 44 64 86 (standard)

fax. 03 84 446782

email. spanc@hauteseille.com

RECHERCHE DE FUITES D'EAU

Présentation de la société AX'EAU

Ces dernières années la détection des fuites sur le réseau d'eau communal était assuré par un service départemental, qui subventionnait une partie des ses interventions. Assuré par deux agents équipés de matériel de ces dernières années, ceux-ci ont rendu des services appréciables aux communes.

Aujourd'hui lorsque l'on fait le point sur ce service, l'un des deux agents est décédé et l'autre arrive à la retraite et le matériel de détection ne répond plus aux dernières évolutions techniques.

C'est pour cette raison que le Conseil Municipal a demandé au SIEDEC de bien vouloir prendre en charge cette nouvelle compétence. Ce dernier a donc procédé à un appel d'offre auprès de sociétés privées, qui exercent dans ce domaine.

Au dépouillement des offres c'est la Société AX'EAU qui a été retenue.

Cette dernière a été créée en 2004 par Mr Cyril MANTZER, celui-ci exerçait déjà son activité dans ce domaine chez Véolia.

Aujourd'hui la Société compte 25 collaborateurs et d'une quinzaine de véhicules.

Son siège social est situé à Chateaurenard dans le département des Bouches du Rhones. Des agences ont été créées à Paris Bordeaux et Lyon. Cette Société est en cours de recrutement d'un technicien qui résidera dans le Jura afin d'obtenir un temps d'intervention plus rapide. Ce dernier sera équipé du matériel de détection le plus récent.

En ce qui concerne le nettoyage des réservoirs à Blandans (obligatoire une fois par an), cet entretien est assuré par la Lyonnaise des Eaux.

Les services associée, recherche de fuites curatives

La journée	790€ TTC
La demi journée	450 € TTC
L'heure	250 € TTC
Utilisation d'une bouteille H2/N2 B 50	105 € TTC

René DUTRUEL
1^{er} adjoint

CIMETIERE DU GUE FAROUX



Initiée par l'ancienne équipe municipale, la construction d'un nouveau cimetière, devenue nécessaire par la saturation de l'actuel, démarre le 24 mars 2014 sous maîtrise d'œuvre du SIDEC.

La terre est mise en cordon sur ce qui pourrait être une extension future. Les parkings sont livrés rapidement et le pourtour de la parcelle est remis en état en terre végétale de façon à permettre à l'entreprise ISS Espaces Verts de faire les premières plantations d'arbustes, de poser la clôture et de mettre en place les gabions de la façade entrée.

Terrassements en cours, réalisation des parkings en 0/80



Bénéficiant d'une météo plus que favorable en ce printemps astral 2014 les travaux avancent grand train et mise à part quelques malfaçons au niveau du parvis du Columbarium, bien vite corrigées les entreprises réalisent des travaux d'une très grande qualité.

Malheureusement, l'installation des arbres, des arbustes et de l'engazonnement réalisés par un temps de forte bise préjudiciable à une bonne reprise nécessite quelques arrosages par notre équipe municipale aidée par les « Emplois-Verts ».

Malgré les mois de juillet et d'août très pluvieux l'engazonnement sera repris gracieusement en septembre par l'entreprise ISS Espaces-Verts devenue entre temps IDEVERDE SASU



COUT DES TRAVAUX

Lot1 : Terrassement, VRD : Entreprises ROUX et BONNEFOY	132 800€
Lot2 : Espaces verts, mobilier, clôture : IDEVERDE ex ISS Es	49 908€
Lot3 : Eléments funéraires : MUNIER COLOMBARIUM	35 441€
Maitre d'œuvre, assistance : SIDEC	18 023€
Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé	1056€

Total **237 228€** légèrement supérieur au budget primitif.

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offre a fait défaut (règlement judiciaire) Pour éviter une nouvelle consultation nous avons dû prendre la suivante qui hélas était plus chère mais de qualité architecturale supérieure.

Dernier travaux à réaliser : installation d'une fermeture automatique du portillon d'entrée.

Il fallait bien donner un nom à ce cimetière sinon dans un siècle on l'appellerait encore nouveau cimetière. Il est de tradition à Domblans de nommer les rues ou les lotissements par celui du lieu-dit cadastral. Ici pas de nom. Le Conseil Municipal a donc décidé de lui donner d'une part le nom de la rue et d'autre part pour rappeler le passage du Gué : **Cimetière du Gué Faroux.**

Nous n'avons pas tous la même approche de la mort, certains verront le passage d'une vie à l'autre, d'autres le passage entre le monde des vivants et celui des morts. Déjà dans l'antiquité les enfers sont séparés par un fleuve le « Styx ». Ceux qui ont été enterrés selon les règles ont droit de passer sur l'autre rive, « Charon » le passeur leur fait traverser le fleuve dans sa barque moyennant une obole symbolique (cela explique la coutume mortuaire qui voulait que l'on glisse une pièce dans la bouche des morts.)

PRIX DES CONCESSIONS

CONCESSIONS : location du terrain, hors achat du caveau par la famille

Sépulture ou caveau : 15 ans : 50€/m² - 30 ans : 100€/m²

Mini caveau (à urnes) : 15 ans : 50€ - 30 ans : 90€

Columbarium 15 ans : 250€ (propriété de la commune)

30 ans : 500€ (propriété de la commune)

PRIX CAVEAUX EXISTANTS : 2 places : 1200 €

4 places : 1500 €

Mini caveau : 700 €

Il est indispensable de prescrire toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publiques, le bon maintien du bon ordre et de la décence dans les cimetières. Aussi un règlement relatif aux cimetières et aux opérations funéraires est affiché en Mairie. Les plans et registres concernant les cimetières ainsi que les sépultures sont déposés et conservés à la mairie pour y être consultés.

Rappel : il reste 5 places de sépulture et 2 places dans le columbarium de l'ancien cimetière.

1^{er} adjoint : Daniel Chalandard

LE VERGER PEDAGOGIQUE



La création d'un verger pédagogique de collection paraissait à plusieurs d'entre nous avoir un rôle important pour les nouvelles générations, aussi bien que pour les aînés qui peuvent apprendre ou se perfectionner à la conduite de leurs arbres fruitiers.

- *Collectionner et conserver les variétés anciennes.*
- *Transmettre les savoir-faire.*
- *Former le public à la conduite des arbres fruitiers.*
- *Sensibiliser les jeunes générations par le biais d'animations avec les écoles.*
- *Favoriser le maintien et l'entretien des vergers familiaux.*

Tels sont les buts recherchés de notre association.

En effet, dès nos premières séances de taille puis de greffe, la participation du public présent a confirmé l'intérêt de notre initiative.

Une première tranche de plantation de huit arbres, dès le mois de mars, avec l'école de Domblans, s'est déroulée dans d'excellentes conditions et un engagement actif des enfants. Une deuxième plantation d'automne avec les écoles de St Germain les Arlay et Bréry a eu lieu avec autant d'intérêt.

Un autre groupe scolaire sera invité au printemps 2015 pour poursuivre les plantations et ainsi de suite. Au cours de l'année, nous recevrons les écoles de la CCCHS pour



aborder des thèmes sur la biodiversité, la reconnaissance des insectes, etc... De nouvelles séances de taille et de greffe auront lieu au printemps.

Notre rôle n'est pas de nous substituer aux professionnels, mais d'apporter les conseils nécessaires aux particuliers pour l'entretien et la conduite de leurs arbres. Pour les enfants, notre rôle est plus éducatif en leur apprenant l'origine des fruits, avec tous les aléas liés à leur production : les insectes utiles et nuisibles, les maladies, les risques de l'utilisation des pesticides sur la santé, etc...

Le parcours de 275 mètres plus les antennes sera matérialisé dès le printemps par :
1 panneau d'entrée <<Verger pédagogique>> (affiché en haut de la page).
6 panneaux à thème : la conduite des arbres fruitiers, les auxiliaires du verger, les ravageurs et les maladies des arbres fruitiers, la greffe et la multiplication des plants, le saule têtard, l'hôtel à insectes.
70 panneaux <<identifiant et présentant les caractéristiques de chaque sujet>>.

Le projet, inscrit aux prévisions budgétaires de la Commune, était reporté depuis plusieurs années faute d'aides financières pour sa réalisation.

En effet, le coût paraît élevé, mais il faut tenir compte de l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite et de la lecture des panneaux par les personnes mal voyantes. La réalisation du verger dans son contexte actuel ne pouvait être envisagée qu'avec des aides extérieures. La commune de Domblans, n'ayant pas accès directement aux aides européennes, se rapproche de la CCCHS qui devient également porteur du projet. La CCCHS peut alors présenter le dossier au Pays Lédonien qui gère le programme **Leader et les Fonds Européens**. C'est avec satisfaction que nous apprenons, en janvier 2014, la prise en charge de notre projet à hauteur de 52,8 %.

Le coût prévisionnel du verger (aménagement, mobilier, plantations, panneaux) s'élève à : 45 345€ HT ou 54 233€ TTC et s'établit comme suit :

Subvention de LEADER	52,8% soit	23 948 €
Participation de la CCCHS	22,5% soit	9 865 €
Participation de la COMMUNE	22,5% soit	9 865 €
Mécénat du CREDIT AGRICOLE		1 500 €

La TVA avancée par la commune sera récupérée dans un an.

(Le montant définitif du coût du verger devrait être inférieur aux prévisions, la consultation des entreprises nous étant favorable).

La gestion du verger :

Suite à une réunion d'information, une Assemblée Générale constitutive a été convoquée le 28 février 2014 pour la création d'un verger pédagogique à Domblans. Lors de cette réunion, il a été décidé de créer une association autonome <<**Les Vergers de la Haute-Seille**>> dont le siège social est la **Mairie de Domblans**. Notre association, indépendante des <<Croqueurs de Pommes>>, s'inspire de la charte dans ses différentes actions et reste en relation avec les associations locales.

Notre association se veut être une association de proximité : 8 communes de la Haute Seille sont représentées parmi ses adhérents (Bréry, Domblans, Frontenay, Montain, Lavigny, Le Louverot, St Germain les Arlay, Voiteur) et 2 extérieures (Lons le Saunier et Mantry).

Lors de cette réunion constitutive, la cotisation annuelle a été fixée à 15€ par personne.

Un Conseil d'Administration de 9 personnes est élu.

Les participants s'inscrivent dans différentes commissions.

Le Conseil d'Administration se réunit à la suite de l'AG pour élire les membres du Bureau :

Président :	Louis BERTHET
Vice-président :	Daniel CHALANDARD
Secrétaire :	Josette REYMANN
Secrétaire-Adj :	Marcel DOLARD
Trésorier :	Michel ROUSSOT
Trésorier- Adj :	Alexis GENET

Nous invitons toutes les personnes intéressées par nos pratiques à nous rejoindre en 2015

**Le Président
Louis BERTHET**

ENTRETIEN ET AMENAGEMENT IMMOBILIER

SALLE TOSI

Réfection du sol plastique qui se descellait par son remplacement avec plinthes assorties, travaux réalisés par l'Entreprise PONSARD d'Arlay et L .P CARRELA, montant des travaux : 2824.76€.



ECOLE

Salle du bas de Madame FONATANA et salle arts plastiques.

Chaque année une classe est restaurée pendant la période estivale, ceci a consisté à isoler les murs, les jambages des fenêtres et derrière les radiateurs par du (PMI) placo isolant, pose de faïences et remise en peinture par l'entreprise PETRACCO François de DOMBLANS, montant des travaux : 5740.16€

Repose des radiateurs avec modifications suite à l'épaisseur de l'isolant, par l'entreprise GAILLARD Bernard de DOMBLANS, montant des travaux : 1813.20€

GENDARMERIE

D'importants travaux d'isolation des pignons S.E, par l'entreprise BONGLET, montant des travaux : 18942.84€

Je tiens à remercier les précédentes commissions bâtiments pour l'énorme travail effectué, ils nous laissent un beau bébé que nous saurons entretenir.

**Le Rapporteur Jacques GRILLOT
L'Adjoint en charge René DUTRUEL**



AFFAIRES SCOLAIRES 2014-2015

RENTREE 2014-2015

L'équipe éducative à la rentrée de septembre 2014 :

- *Enseignants* : Mesdames VILLERET Nadine (Directrice), OYSEL Séverine (chargée de la décharge de la directrice) actuellement remplacée par VOLET Sandrine, CHEVROT Anouk, FONTANA Agnès, Monsieur ANCEAU Alain
- *ATSEM* : Mesdames CHALOYARD Karine, ROGER Maurine (arrivée le 01/11/2014)

Le jour de la rentrée, Mardi 2 Septembre 2014, 103 élèves (79 familles) étaient présents, répartis de la façon suivante :

14 PS (3 ans) + 8 MS (4 ans) = 22 avec Nadine VILLERET et Sandrine VOLET

13 GS (5 ans) + 16 CP (6 ans) = 29 avec Anouk CHEVROT

13 CE1 (7 ans) + 11 CE2 (8 ans) = 24 avec Agnès FONTANA

16 CM1 (9 ans) + 12 CM2 (10 ans) = 28 avec Alain ANCEAU

Les prévisions pour la rentrée 2015 : 110 élèves.

Un DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) est affecté à l'école : M. FAVORY Christian.

ACTIVITE PEDAGOGIQUE COMPLEMENTAIRE - APC

Les enseignants apportent une aide supplémentaire, tous les vendredis de 14 heures à 15 heures pour 10 à 15 élèves.

ELECTIONS AU COMITE DE PARENTS

Elles ont eu lieu soit à l'école soit par correspondance Vendredi 10 Octobre 2014. Sur 155 inscrits, il y a eu 33 votants (23,3%), 33 suffrages exprimés. 12 parents avaient répondu favorablement à l'appel à candidature pour 8 places éligibles. Les parents élus sont : Mesdames Vuillet-Vacelet, Hobacq, Orpelière, Pratini, Messieurs Beaufils, Verguet, Gouyon, Mercier.

AUTRES ACTIVITES

Les enfants bénéficieront de séances piscine (Cycle1 et CP), d'animations à la Médiathèque de Voiteur, d'interventions du CPIE sur le thème de l'eau (Cycles 2 et 3), participation au dispositif « Ecole et Cinéma » (Cycle1 et CP), classe transplantée à Quiberon du 29 Mars 2015 au 05 Avril 2015 (Cycles 2 et 3)

Nouveaux horaires de l'Ecole depuis Septembre 2014 :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30-12h00 et 15h-16h45
Mercredi : 8h30-11h30

LES RYTHMES SCOLAIRES

Comme, il avait été demandé les T.A.P. (Temps d'Activité Pédagogique) ont été mis en place à la Rentrée de Septembre 2014, à savoir les lundis, mardis et jeudis de 13h50 à 14h50.

Les TAP nécessitent l'intervention de 8 animateurs par jour, vu le taux de participation de 80% à ses activités. Nous vous rappelons que les TAP ne sont pas obligatoires.

Sur les 8 animateurs nécessaires, 5 font partis du personnel communal à savoir Mmes BECOULET, BOIDARD, BOY GARNIER, CHALOYARD, ROGER.

Différentes activités sont proposées aux enfants :

ORIGAMI / ATELIER LECTURE / ATELIER THEATRE / ACTIVITES SPORTIVES / DANSE ORIENTALE / ACTIVITES PLEIN AIR / RELAXATION / CHANT ET MUSIQUE.

Un premier bilan, nous permet de dire que tout le monde, animateurs et enfants ont trouvé leurs rythmes.

La CCCHS (Communauté de Commune de la Haute Seille) en accord avec les Mairies et SIVOS a souhaité un transfert de compétence concernant la gestion des TAP.

Après de nombreuses réunions, explications et négociations, la CCCHS prendra en charge à partir du 01 Janvier 2015, la compétence, l'organisation, la gestion des activités périscolaires, extrascolaires, TAP, et la coordination pédagogique.

Gilles CAMPY, Adjoint Responsable - Commission Enfance, Social, Culture

CADRE DE VIE

D'importantes réparations sur le mascott (véhicules des agents communaux), sur les tondeuses et l'entretien du tracteur nous ont obligé à reporter sur le prochain budget l'achat prévu cette année d'une tronçonneuse à bois et d'une tronçonneuse thermique à béton.

Par contre nous avons pu faire l'acquisition d'un aspiro-souffleur et remettre en état la benne agricole dont le vérin de levage était hors service (le plancher sera refait et deux pneus achetés en 2015).

Les services de l'Etat responsables du contrôle des aires de jeux sont passés au printemps. Il a été demandé à la commune de réparer de toute urgence les jeux et de les mettre en conformité avec les normes de sécurité. Le maire a pris de suite un arrêté interdisant l'accès et les employés communaux ont fait le nécessaire pour les neutraliser. Les travaux se sont fait en septembre 2014 engendrant un coût de 1000 euros. Le site a pu rouvrir aussitôt les travaux achevés .Une entreprise doit venir contrôler les appareils et nous enverrons le constat aux services de l'état.

La commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur (DAE) auprès de la société Dumont Sécurité d'Ambérieu en Bugey pour un coût net de 2178 euros.



Cet appareil a été installé contre le mur extérieur, à droite de l'entrée principale de la salle des fêtes.

Le DAE a été répertorié par le SDIS.

Une formation sur son utilisation a été organisée le vendredi 24 octobre 2014 à la mairie par le sergent chef Christophe Linda pompier de Voiteur, en présence d'une quinzaine de personnes (élus et habitants). D'autres formations se feront suivant les disponibilités de M. Linda.



Comme tous les ans, la commune a embauché un jeune de Voiteur pour la période du 28 juillet au 21 août 2014. Le travail réalisé était de qualité.

Par ailleurs, un jeune domblanais a donné 80 h de son temps, au mois d'octobre, en échange de la participation financière de la commune aux frais de permis dans le cadre du dispositif « La bourse au permis de conduire »

**Le rapporteur de la commission, Sophie GUILLAUME-BELLE
L'adjoint en charge, Rémi COURTOU**

LE FLEURISSEMENT DE NOTRE VILLAGE

La commission s'est réunie le 16 avril pour proposer des essences et des coloris au conseil municipal, réfléchir à ce qui pouvait être amélioré notamment pour faciliter la circulation des piétons et le travail d'arrosage et de tonte des agents communaux mais avec à cœur de pérenniser les choix faits par la commission précédente.

Les bacs en bois ou en béton enlevés (le long des trottoirs de la RD 120 à l'entrée du village côté Voiteur à sa sortie, côté Saint-Germain-Les-Arley) ont tous trouvé un nouvel asile Place Sailland ou à la Sarrazine.

Le temps particulièrement clément de cette année a permis de voir Domblans fleuri aussi bien chez les particuliers passionnés que dans nos rues et sur nos places jusqu'au tout

début de l'hiver. Nous souhaitons que chacun se soit senti accueilli dans ce soin porté à notre cadre de vie.



Le rapporteur de la commission, Sophie GUILLAUME-BELLE
L'adjoint en charge, Rémi COURTOU

ILLUMINATION ET DECORATION DE NOEL

Comme tous les ans à l'approche de Noël, la préparation et l'accrochage des décorations mobilisent une dizaine de personnes (conseillers et bénévoles). Ce travail a été fait le samedi 29 novembre sous un ciel gris mais sans pluie, quelle chance !

La mise en place des guirlandes électriques a été faite par nos employés communaux Alain et Jean Christophe.



Par contre, les guirlandes des traversées de la Route côté Voiteur et de St Germain ainsi que les guirlandes du sapin de Noël de l'école ont été mise cette année par l'entreprise D-M-E Mathey Denis de Courlaoux avec l'aide de nos agents le 8 décembre 2014.



Les décors du poids public ont été réalisés par la section des ateliers créatifs du foyer rural



L'ARRIVE DU PERE NOEL

La météo nous annonçait la pluie mais nous a laissé un répit le temps de la venue du Père Noël. Les enfants attendaient sur la place Sailland l'apparition du vieil homme à barbe blanche. Il est arrivé à bord d'une calèche tirée par un puissant cheval comtois. Au programme des réjouissances :- Distribution de papillotes et de clémentines, un tour de calèche, des photos avec les enfants.

Les parents étaient invités à boire un verre de vin chaud offert par la municipalité et distribué par le comité des fêtes. Il était excellent.

Merci à Marie-Claude et Louis Berthet d'avoir donné leur recette ! Tout s'est passé à merveille.

Vers 19h30, le Père Noël devait nous quitter pour continuer sa tournée de distribution de cadeaux.

Il est remonté dans la calèche puis est parti.

Tous les enfants lui ont crié :

«Bonne tournée Père Noël et à l'année prochaine.»

A 19h45, la pluie s'est mise à tomber. Les parents et les enfants sont repartis, laissant une place vide mais bien illuminée.



A l'année prochaine



JOURNEE DU 11 NOVEMBRE 2014



Lecture d'un poème, le Dormeur du Val, d'Arthur RIMBAUD, par les CM1et CM2 lors de la Cérémonie du 11 Novembre 2014



Dépôt de Gerbe aux Monuments aux Morts

REPAS DES ANCIENS



Monsieur FRACHON a mis à l'honneur notre doyenne **Madame Germaine MICHAUD.**



Chrystel MEULLE, rapporteur – Commission Enfance, Social et Culture

NOS COMMERCES, NOS ENTREPRISES, NOS ARTISANS

CARREFOUR Contact

Comme nous l'avons tous constaté, notre magasin principal de distribution, a subi ces dernières années quelques remous. Nous avons tous et toutes réalisé lors de sa fermeture temporaire durant une huitaine de jours, que sa présence était essentielle dans notre village.

La Commune de Domblans ainsi que tout le Conseil Municipal, attache une grande importance à garder tous nos commerces de proximités. Ils sont le vivier de notre village. Ils sont créateurs d'emploi (pas moins de 450 emplois entre les commerces, artisans et entreprises) et gardent le maintien entre les villageois. Ce sont des lieux non seulement commerciaux, mais d'échanges et de partages.

Pour cela nous allons durant les années qui viennent nous attacher à ce que les différents commerces puissent évoluer, se pérenniser. Nous allons mettre en place des actions de soutien, d'information afin que tous les habitants puissent bien se rendre compte de l'importance des commerces au sein du village, et nous allons de nous efforcer à créer une dynamique autour de ces derniers.

Voici un petit mot du nouveau Gérant du Carrefour Contact, qui a tenu à se présenter et montrer sa grande motivation à faire évoluer son enseigne et satisfaire sa clientèle.



De gauche à droite
Christelle et Nadia



Mike et Pierrick

« Bonjour, je vous fais part (un peu tardivement), de la présentation de l'équipe ainsi que de nos projets concernant le magasin :

Issus de la grande distribution, ma femme et moi avons repris le magasin le 05/05/2014. Nous avons décidé de nous lancer dans le commerce de proximité car nous en avons assez du côté très impersonnel de la Grande Distribution.

Arrivés tout droit de Lorraine et conscients de l'ampleur de la tâche à relever, nous avons fait appel à Christelle et Mickaël, nos meilleurs amis, issus eux aussi de la même société dans laquelle nous travaillions auparavant.

Après avoir eu à faire face à de nombreux soucis organisationnels et de ressources humaines, petit à petit, nous commençons à sortir la tête de l'eau afin de consacrer beaucoup plus de temps à nos clients ainsi qu'à leurs besoins.

De plus, l'arrivée de notre nouveau chef boucher est une réelle bouffée d'oxygène grâce à sa prestance et à son professionnalisme. Pour nous, la règle d'or reste la satisfaction de nos clients : savoir les accueillir comme si nous les invitons, pouvoir répondre à leur demande de façon efficace et réactive, le tout dans une ambiance familiale et attentionnée. De plus, nous sommes conscients que nous avons un rôle d'acteur et d'animateur à jouer dans la vie de la commune. Ainsi, nous avons organisé en biais avec Pascal Pernot un petit apéritif sur le parking cet été, l'halloween avec goûter et concours de dessins pour nos chères têtes blondes. Le 6 décembre, nous avons fêté la Saint Nicolas avec le concours de l'école à qui nous avons demandé de mobiliser les enfants du péricolaire pour fabriquer les boules qui recouvraient le sapin du magasin (bien entendu, les enfants ont reçu des friandises en remerciement de leur participation).

Les enfants de la commune ont profité pour Noël d'une distribution de friandises. Nous organiserons également une dégustation de galette des rois pour L'Épiphanie.

De plus, nous souhaiterions trouver des musiciens volontaires pour animer la fête de la musique 2015 sur le parking du magasin. D'autres projets pour la saison d'été sont en cours mais toute la logistique reste à définir. Aussi, nous souhaitons développer la livraison à domicile afin de toujours mieux servir notre clientèle ayant des contraintes physiques ou bien de santé (nous le pratiquons déjà avec certains clients).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement. »

Pierrick AUGIAT
Gérant Carrefour Contact Domblans

Bien sûr nous n'oublions pas tous les autres commerces et artisans de notre village, nous ferons chaque année dans ce bulletin, un article pour un commerce, un artisan ou une entreprise, ceci permettra à tout le monde, ancien comme nouvel habitant de mieux connaître ces hommes et ces femmes qui œuvrent chaque jour afin de maintenir une activité économique et sociale au sein de Domblans.

Sandrine GAUCHET – Responsable Service communication

NOS ASSOCIATIONS



Liste des associations

ASSOCIATIONS	PRESIDENCE	ADRESSE	N° téléphone
Société de chasse	Mr RECOUVREUX Pascal	Kar_1974@hotmail.fr	03 84 44 65 17
Club du temps Libre	Mme GUILLAUME Annick	annicklebailguillaume@orange.fr	03 84 85 24 66
Cooperative Scolaire	Mme VILLERET Nadine	ecolemonnierdomblans@ac- besancon.fr	03 84 44 62 48
Foyer Rural	Mme GUILLAUME Annick	annicklebailguillaume@orange.fr	03 84 85 24 66
Les Blés noirs	Mme MOULIN Christelle	Pas d 'adresse internet	06 78 98 32 83
Pétanque des Coteaux de Seille	Mr OLIVIER Richard	ricolivier@voila.fr	03 84 44 66 75
Société de Musique de Voiteur	Mr MARRON François	arousset@cg39.fr	06 76 85 75 31
Association des Arts Martiaux des Coteaux de Seille	Mme SAX Katia	katbeb@sfr.fr	03 84 85 59 68
Pompiers de Voiteur- Domblans	Mr LAMBERET Rémy	valletclaud@neuf.fr	03 84 85 27 83
Association au Vent du Cuard	Mr DE BROISSIA Patrice	bripadebroissia@orange.fr	03 84 85 24 26
La Marche	Mr NOZIERE Jean	Noziere.jean@wanadoo.fr	03 84 44 90 09
Union Sportive des Coteaux de Seille	Mr BAUDRY Jacques	Coteauxdeseille.foot@free.fr	03 84 44 66 63
Comité des Fêtes	Mr BUCHIN Jean- Marie	Jean- marie.buchin123@orange.fr	06 81 55 38 91



A.C.C.A Domblans



La société de chasse compte à son actif 31 chasseurs. Le bureau se compose comme suit :

- Président : Recouvreux Pascal,
- Vice-président : Perono Patrick,
- Trésorier : Perono Pierre,
- Secrétaire : Bonin Jacky et deux membres Gardet Jean-Luc et Pimentel Angel.

Comme chaque année, nous procédons à un lâcher de faisans .Pour la saison 2014/2015, nous avons un certain nombre de grand gibier à prélever que la Fédération de Chasse du Jura nous a attribué. Ceux –ci sont alors bagués et déclarés.

Toutes les années, nous organisons une corvée, nous nettoions les postes et autour de notre baraque de chasse.

Depuis quelques années, nous faisons un méchoui avec la société de chasse voisine de Bréry. C'est une occasion qui nous permet de nous retrouver chasseurs et nos épouses afin de passer une journée conviviale.

L'association de chasse de Domblans vous souhaite une bonne année 2015.

**Le Président
Recouvreux Pascal**



Les Blés Noirs



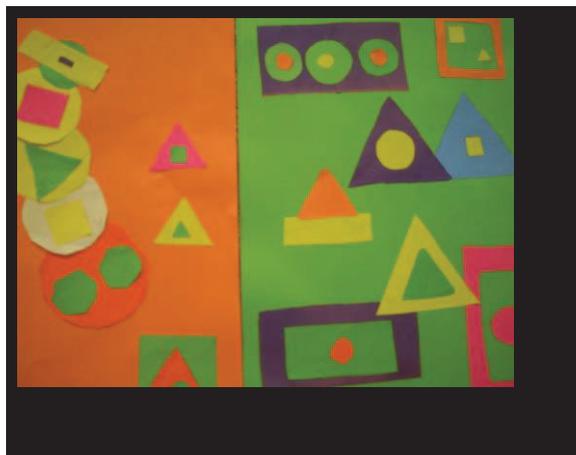
Réunis pour la première fois le 19 novembre 1993, les habitants du quartier de la Sarazine se sont regroupés autour de l'association des Blés Noirs dans le seul et unique but de partager des moments de convivialité.

Ainsi, deux fois par an, les retrouvailles ont lieu autour d'un repas champêtre organisé au début de l'été ainsi qu'une soirée en novembre. Le seul mot d'ordre : la bonne humeur !

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'un des membres du bureau, ou tout simplement, à venir lors d'une rencontre.
Bonne et heureuse année 2015.

**La présidente
Christelle MOULIN**

Coopérative scolaire

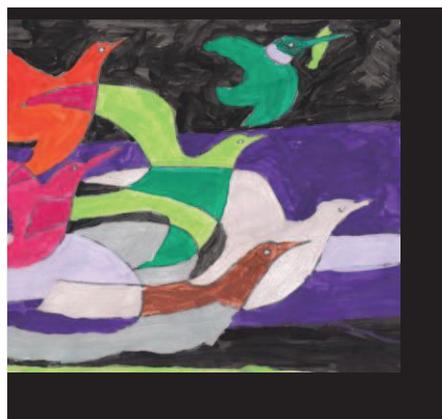


Pourquoi tous ces projets ?

Tout d'abord, donner à l'enfant le goût d'apprendre, le motiver, lui donner envie de venir à l'école. Ensuite ces projets permettent de travailler ensemble les sept compétences du socle commun, à savoir : la maîtrise de la langue française, les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative.

Des projets à l'école : pourquoi ?

Beaucoup de projets encore pour cette année à l'école primaire de notre village. Projets multiples dans des domaines aussi divers que l'art plastique (exposition des œuvres des enfants), la musique (participation au festival de jazz à Frontenay), la découverte d'autres milieux (classe transplantée à Quiberon), le cinéma (participation au dispositif national "école et cinéma")...



Mais, au-delà, ils sont surtout d'excellents supports pour transmettre les valeurs de l'école. Ces valeurs ***de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité*** sont aussi celles de notre République. Elles sont parfois bien malmenées mais, plus que jamais, elles doivent nous guider quotidiennement. Adultes et enfants, ayons-les présentes dans notre esprit pour chacun de nos actes afin de transmettre ***une culture de tolérance et de respect.***
L'équipe enseignante

Société de Musique Voiteur



Depuis septembre 2012, ce sont de nouveaux locaux qui accueillent les musiciens de la Société de Musique de Voiteur : au même endroit, au-dessus de l'ancien local des sapeurs-pompiers, mais surtout, un espace multiplié par trois avec une petite salle pour les réunions et les cours de solfège et instruments, et une grande salle pour les répétitions du vendredi soir. Cet espace musical était nécessaire pour accompagner l'évolution de l'orchestre, dont les membres sont de plus en plus nombreux. Grâce à l'énergie et au dynamisme des musiciens de l'orchestre qui forment eux-mêmes les nouvelles recrues, les jeunes et moins jeunes intègrent, après un temps d'apprentissage, les rangs de l'harmonie.

Depuis deux ans, un petit orchestre s'est monté avec les jeunes élèves. A cette rentrée 2014, ils sont cinq de ce groupe à participer au grand orchestre.

Sollicitée lors des cérémonies aux monuments, l'harmonie conserve depuis toujours plusieurs rendez-vous incontournables : En Novembre, le concert de la Sainte Cécile à l'église de Voiteur, et en Avril, le concert de printemps à la salle des fêtes de Domblans (où l'occasion est prise chaque année d'inviter et de découvrir une autre harmonie), et les nombreuses représentations en plein durant l'été sur l'ensemble de la communauté de communes.

La Société de Musique de Voiteur fait perdurer une tradition musicale festive et familiale vieille de 200 ans sur le village, et donne rendez-vous à son public fidèle, et de plus en plus nombreux aux nombreux concerts à venir.

A retenir :

Samedi 18 AVRIL 2015 : Concert de Printemps à la salle des fêtes de DOMBLANS

Nous voudrions dire un grand merci à la commune de DOMBLANS et à ses habitants pour leur soutien à notre association et vive la musique !

Pour tout contact, vous pouvez joindre :

François MARRON : Président au 06.76.85.75.31

Alexandra ROUSSET : Directrice au 06.88.63.72.80

Ou par mail : musiquevoiteur@gmail.com

Union sportive Coteaux de Seille

Après une belle arrière saison en terme de météo, pour ce qui concerne les conditions de pratique de notre discipline, voici venu le temps de faire un retour en arrière sur la non moins bonne, mais perfectible, saison sportive 2013/2014.

Cette dernière, comme les précédentes d'ailleurs, a bien, trop même, rapidement été bouclée. Avec des activités presque dix mois sur douze, les éducateurs, dirigeants, bénévoles et bien sur les joueurs, ont foulé bon nombre de pelouses Jurassiennes et Franc-Comtoises. La trêve hivernale n'est plus qu'une appellation concernant le football de plein air, car avec le développement du Futsal, joué en salle comme son nom le laisse à penser, il n'y a que peu de jours sans football durant l'hiver. Il reste encore la trêve d'été, pour que tous puissent recharger les batteries, enfin presque tous, puisque les membres du Comité Directeur ne s'accordent en général que trois petites semaines sans réunion, et certains sont présents malgré tout dans cette période, pour s'occuper des terrains et installations ou rencontrer les nouveaux joueurs. Que tous soient publiquement remerciés, car bien souvent ce ne sont pas eux qui ont les honneurs.

Notre club a poursuivi sa progression et continue à se structurer, tant par les femmes et les hommes qui le compose, que par l'amélioration de son fonctionnement et de ses installations. Nos effectifs ont connu, comme la plupart des clubs en France une légère érosion, malgré tout, moins marqué pour l'USCS. La qualité d'accueil et le cadre agréable y sont sans nul doute pour quelque chose. Comme les années précédentes, notre Ecole de Football a obtenu la labellisation de la Fédération Française, reconnaissant ainsi, le travail sérieux qui y est fait. Des actions ont été menées au quotidien par le staff technique et Ludovic CORNEBOIS, Cadre Technique Départemental est intervenu sur une séance ludique consacrée « au jeu sans ballon » pour sensibiliser joueurs et éducateurs à l'importance des déplacements sur un terrain. Le Cadre Technique Régional en Arbitrage, Christophe ADAM, est lui aussi venu sur les bords de Seille pour une journée de sensibilisation aux Lois du Jeu. Basée sur des mises en situation sur le terrain, mais aussi sur de la vidéo, cette séance a été en tous points réussie et appréciée des participants. Le Club à l'issue de celle-ci a pu présenter deux candidats à l'examen d'arbitre, Adrien CHEVRAND, âgé de 14 ans et Grégory GLYKIOTIS, de quelques années son aîné, ont tous deux été admis, tant à la théorie qu'à la pratique et officient désormais pour l'US. Nous ne pouvons que nous en féliciter et les encourager dans une mission qui parfois ne s'avère pas qu'une partie de plaisir, tant il faut désormais être diplomate et pédagogue. Magali ROUSSELOT-EMART a poursuivi un cursus de formation, désormais bien étoffé, par les modules concernant les catégories U13 et U15.

Les bords de Seille ont été très animés durant toute la saison, tant sur le plan sportif que celui de l'animation extra sportive et il faut venir voir les samedis après-midi, quand les équipes jeunes jouent à domicile, l'effervescence qu'il y règne, tout cela dans la joyeuse humeur.

Malheureusement, nous avons du déplorer, après celui d'il y a deux ans un nouveau vol. Cette fois-ci contrairement au précédent, les dégâts au bâtiment ont été plus limités, mais tout de même conséquent, et c'est le matériel qui en a pâti. Le tracteur-tondeuse d'une valeur de près de 15 000 euro ayant disparu, tout cela sans traces bien sûr !!! Nous laissant dans l'impossibilité de tondre à la période la plus cruciale. Heureusement, le Président de la Communauté de Communes a vite géré le dossier et un nouveau tracteur a été acquis, un grand merci pour ce remplacement.

Le matériel donne entière satisfaction et a surtout divisé le temps de tonte par 2,5. Et lorsque l'on sait qu'il fallait près de huit heures hebdomadaires aux bénévoles, on peut apprécier le gain de temps.

Le soutien de nos fidèles supporters et de nos sponsors a été lui aussi bien présent, sans ces derniers, rien ne serait possible et l'avenir passera encore plus fortement par eux. A une époque où l'on parle bien plus souvent de restriction que de développement, il faudra à l'avenir, pour nos dirigeants être

imaginatif pour garder un niveau de ressources en adéquation avec nos besoins. Notre Club peut se vanter d'une gestion saine, sans dépenses inutiles ou farfelues, et l'état d'esprit qui y règne est bien loin du foot « business » que les médias ne manquent pas de relever. Ainsi les seules gratifications qui ont cours, sont les grands moments de convivialité et de partage d'un sport collectif populaire, joué dans le respect de chacun.

BILAN SPORTIF

➤ SENIORS A : Franck NOURRY et Eric GENTET étaient encore aux manettes pour cette saison, avec l'ambition de confirmer la précédente et de tenter d'accrocher une accession en Honneur. Après une belle première partie de Championnat, et en proie à quelques soucis d'effectifs, tout a basculé sur un match. En effet, une rencontre précédemment reportée, qui plus est chez le dernier du classement, s'est révélé un véritable traquenard. Battus sèchement, nos joueurs, ont subi un contre coup sévère et n'ont pas pu redresser la barre. En terminant cinquième à quelques points seulement du bonheur, ils n'ont tout de même pas démerité. A l'issue de cette année, Franck a souhaité prendre du recul et ne pas poursuivre avec notre Club, la fin d'un long bail s'est toutefois déroulée sans nuages et Franck a été vivement remercié pour son engagement, lors de l'Assemblée Générale du mois de juin.



➤ SENIORS B : Didier METRAZ, Yoann REVY et Jean-Marie REUBIRA ont connu un début de saison délicat, et les points perdus d'entrée, n'ont jamais pu être comblés. Malgré une fin de Championnat tonitruante, il n'a au final manqué qu'une unité pour connaître l'ivresse d'une montée en Première Division. Ce groupe est jeune et nul doute qu'avec le renfort de

quelques U19 passant en Senior, il aura fière allure et pourra accrocher l'objectif de la division supérieure.

➤ SENIORS C : Vincent LORIVAL, Alexandre POUX BERTHE et Jean-Louis BERTIN ont poursuivi le travail commencé l'année dernière, avec un groupe hyper sympathique et motivé, ce qui n'est pas toujours le cas pour une seconde réserve. Comme les Seniors A, la saison a elle aussi basculé sur un match en retard mal négocié, à croire que c'est un mal Domblanais ! En terminant quatrième, cette formation n'a pas dû, comme l'année précédente, batailler pour rester en Troisième Division. Là aussi l'arrivée de jeunes pousses devrait l'asseoir un peu plus à ce niveau et pourquoi pas nourrir d'autres ambitions.

➤ SENIORS FEMININES : Magali ROUSSELOT-EMART, Emilie PERNOT, Jean-Michel FEAU et Guillaume BUFFET se sont appliqués à faire vivre un petit noyau de filles motivées. Elles ont évolué cette saison dans

un nouveau championnat disputé à 8, pour permettre à des clubs en effectif trop juste de jouer. Disputé en deux phases le championnat, baptisé Critérium Départemental, a permis de mixer les joueuses débutantes et confirmées et notre équipe a terminé deux fois deuxième. La discipline reste toutefois en équilibre instable et son avenir passera par l'intégration dès le plus jeune âge, des toutes jeunes filles.



➤ U18 : Redescendus de Promotion d'Honneur l'année dernière, les jeunes, sous la houlette de Jean-François BRENANS et de Yves RAMELET, épaulés par Thierry THOUVEREY, ont eu du mal à trouver la bonne carburation. Désormais composé de trois années d'âge, 15 à 18 ans, cette catégorie est confrontée à des différences tant physiologiques que mentales. Il est particulièrement difficile de faire évoluer ensemble des joueurs encore dans l'adolescence et d'autres étant pratiquement adultes. Les garçons ont été courageux et ont défendu leur place en groupe Elite jusqu'à la fin, qu'ils en soient remerciés.

➤ U15 : Thomas SAUSSARD et Sylvain REVY se sont occupés de cette catégorie, à l'image des U18, la saison a été compliquée, pour une équipe où évoluait principalement des joueurs U14. Malgré tout le groupe a bien vécu et les entraînements ont été très bien suivis, avec pour beaucoup une belle progression technique et tactique. Eux aussi ont du lutter pour rester dans le groupe Elite, et nul doute qu'avec l'expérience, mais surtout un an de plus, la saison 2014/2015 sera plus aisée.

➤ U13 : Thomas BOISSON et Jean-Claude GODARD avaient 23 joueurs dont 50 % étaient des "premières années" et 3 féminines "débutantes". L'Equipe 1 a eu un bon comportement en Championnat Elite, avec seulement 3 défaites, elle a terminé dans le haut de tableau. Une déception cependant en Finale Départementale, elle termine 11^{ème} sur 16. Elle a également bien figuré au Championnat Futsal où elle est allée jusqu'en ½ Finale Départementale. L'Equipe 2, qui évoluait au Niveau 2, a été en difficulté en première phase mais s'est améliorée en seconde. Les deux groupes ont été inscrits et ont participé à des tournois.

Malgré un effectif remanié de moitié par rapport à la saison précédente, les débuts de cette catégorie ont été timides, mais après un temps d'adaptation à la catégorie, le travail a porté ses fruits avec une franche progression collective (surtout pour l'Equipe 2). Une progression individuelle, mesurée à l'aide de tests (jonglerie, vitesse, détente), s'est étendue aussi à l'ensemble des joueurs, notamment pour les 3 filles du groupe qui par ailleurs, ont été parmi les plus assidues aux entraînements durant la saison.

➤ U11 : Magali ROUSSELOT-EMART et Thierry CLERC ont vécu une belle saison. Une très bonne assiduité aux entraînements et aux plateaux. Trois mini- stages organisés pendant les vacances scolaires, une qualification au Challenge Départemental Georges Boulogne et plusieurs participations à des tournois dans et hors Jura. Un groupe sympa, où les enfants ont progressé aussi bien individuellement que collectivement, où tous ont pris du plaisir tant dans le jeu que dans l'ambiance et où aussi, avec les parents, sur les terrains et en dehors, de beaux moments conviviaux ont été partagés. Une saison pleine et réussie !

➤ U9 : Lionel DESJACQUES, Louis NICOD et Bénédicte BRENANS ont géré les 3 équipes lors des plateaux à Domblans ou en déplacement. Ils ont été satisfaits de la bonne présence aux entraînements et de l'implication des parents, avec un bémol concernant certains enfants qui étaient absents et ne prévenaient pas. Il est parfois compliqué de composer les groupes lorsqu'au moment du départ il manque plusieurs joueurs ; faut-il attendre ou non ?

➤ U7 : Louis NICOD et Norbert BARROIS ont assumé les séances d'entraînements U9 et U7 du mercredi, pour les plateaux du samedi, ils ont eu recours à quelques parents volontaires, ce qui est appréciable. Avec des jeunes âgés d'à peine plus de cinq ans, on ne peut à proprement parler de football, mais bien d'initiation. Acquérir la coordination des mouvements et essayer de maîtriser le ballon sont déjà deux challenges à relever pour les éducateurs. Il faut une bonne dose de pédagogie et de patience pour cela !

➤ ARBITRES : Nos trois arbitres, Stéphane FRANZETTI, Valentin LOUVAT et moi-même ont connu dans l'ensemble une saison sans problèmes. Il y a bien sûr eu distribution de quelques cartons jaunes et rouges, mais pas de soucis majeurs. Stéphane avait souhaité s'arrêter l'année dernière déjà, mais ne voulant pas laisser le Club dans l'embarras vis-à-vis des obligations, il a poursuivi cette saison. Mais cette fois-ci il raccroche le sifflet et nous ne pouvons que le remercier du temps consacré à notre Association.

➤ DELEGUE : Michel BONIN, apprécié des arbitres qu'il accueille tous les quinze jours avec les Seniors A, est resté fidèle à un poste où il fait preuve de sérieux et de compétences. Mais il ne vient pas seul au stade, car Marie-Thérèse, son épouse, l'accompagne et pour ne pas être en reste, s'occupe avec un autre bénévole reconnu et efficace, Sylvain PELLICOLI, de tenir les entrées au Stade. Grand merci à eux.

➤ **COMMISSIONS** : Nos membres de commissions ont été actifs, tant sur les terrains que dans les bâtiments, où la tâche ne manque pas. Notre site internet uscs-foot.com s'est étoffé et vous pouvez y trouver de nombreuses informations sur la vie du Club. Consultez- le et donnez- nous votre avis, pour progresser encore. Vous pouvez aussi y accéder par ce QR code.



PERSPECTIVES 2014/2015

L'Union Sportive Coteaux de Seille poursuit ses activités dans la région Franche-Comté et continue à figurer en bonne place dans ce paysage. Bon nombre de clubs ont opté pour des regroupements, chez les jeunes notamment, et ou des fusions pour atteindre une taille permettant de mieux gérer leurs équipes, mais aussi parfois pour regrouper le peu de forces vives en terme de bénévoles et pour tout simplement continuer à exister. Heureusement pour le moment nous sommes encore autonomes et nos bénévoles bien présents.

Quelques changements dans l'encadrement ont été réalisés à l'intersaison, il serait long d'énumérer tous ceux- ci mais deux sont à souligner. Le premier concernant le Football Féminin avec la création d'une équipe U16, prouvant, par la même, la volonté du Club de développer cette pratique, et le second avec la prise en main par Nicolas DEBORD du groupe Senior et plus particulièrement de l'Equipe A, secondé par Thomas BOISSON, ayant en charge la B. Notre Club poursuit aussi son action citoyenne, en ayant adhéré au dispositif PEF de la FFF, « Programme Educatif Fédéral », qui succède à « Respect Tous Terrains » auquel nous participions depuis plusieurs années.

Comme l'année précédente, l'objectif reste de réduire le niveau entre les deux équipes A et B, à moins bien sûr que les deux accèdent simultanément aux niveaux supérieurs, ce qui serait la « cerise sur le gâteau ». Pour les Féminines, la route ne passera que par la recherche d'effectifs en nombre suffisant. Cette année nous avons recours à deux ententes avec le Club voisin de BRESSE JURA FOOT, mais le mieux serait de pouvoir être autonome. Du côté des Jeunes, le maintien en Elite doit être réalisé au plus tôt et en

fonction de l'avancée des championnats, la montée en Ligue serait souhaitable. Quand à l'Ecole de Football, la progression des jeunes reste primordiale, dans une pratique la plus saine possible.

A la mi- saison, nos trois équipes Seniors pointent en haut des classements ; la A, cinquième à 6 points du premier mais à seulement 2 du deuxième, la B, troisième à 4 points du leader et la C, troisième aussi à 6 points de la tête. Les U18, un peu à la peine se sont un peu éloignés de la zone dangereuse avec une victoire lors du dernier match. Les U15 étant leaders avec 2 points d'avance et un match de retard sur le second, laissent de quoi augurer une belle saison. La reprise de début mars sera capitale et sera sans doute passionnante.

INFRASTRUCTURES

Le dossier d'extension des terrains est en cours et d'un point de vue pratique devrait pouvoir commencer en début 2015, sous réserve de pouvoir lever quelques difficultés administratives, qui ne sont pas sans donner du souci.

Pourtant cette nouvelle zone s'avère plus que nécessaire pour permettre de soulager les surfaces existantes bien trop sollicités et il n'est pas sûr que les bonnes conditions météorologiques de l'été 2014, ayant permis d'avoir des surfaces en très bon état, ne se retrouvent en 2015.

MANIFESTATIONS

Le Club, même si 3 manifestations exceptionnelles de 2013 n'ont pu être renouvelées, n'est pas resté inactif. Non pas que les bénévoles ne soient en manque d'occupation, mais tout simplement au vue de l'équilibre financier, aucun relâchement ne peut être permis. Les subventions quelles soient d'état, régionales ou départementales sont de plus en plus restrictives. A titre d'exemple cette année, pour être éligible au CNDS, subvention d'état, il aurait fallu répondre à des critères bien éloignés de notre sport, mais il en est de même pour d'autres disciplines, je vous en livre quatre : être dans une zone défavorisée, avoir des licenciées en majorité féminines, pouvoir promouvoir le sport pour les handicapés et développer la pratique de la natation ! Il est certain que l'avenir s'assombrit sur ce point, mais il faudra bien composer et être innovant pour rechercher de nouvelles manifestations.

L'opération de vente des Calendriers s'est bien déroulée, même si avec un peu plus d'application on pourrait faire mieux. Le Souper Dansant a permis de passer une belle soirée, mais il a manqué une trentaine de participants pour un franc succès.



Les deux Lotos ont été positifs, mais devant l'inflation de leur nombre, il faut tomber sur des bonnes dates. La Bourse aux Vélos a subie une baisse sensible, mais en mars prochain ce sera tout de même la 35^{ème} édition !

Le Tournoi de Jeunes a connu une belle réussite sportive, le beau temps présent y a fortement contribué.

Pour 2014/2015, toutes ces organisations sont reconduites, mais en raison de la Percée du Vin Jaune avancée cette année au 31 janvier et 1^{er} février, la traditionnelle date du dernier samedi de janvier pour notre Souper Dansant est repoussée au 7 février, nous vous y attendons nombreux.

Voilà en quelques lignes le vécu d'une saison, que vous constatez bien remplie et je ne puis que vous inviter à venir découvrir notre fonctionnement, pour cela rien de plus simple, venez au stade, nous serons toujours là pour vous accueillir.

En attendant de vous rencontrer, toutes nos licenciées et tous nos licenciés vous souhaitent une très bonne année 2015.

**Le Président
Jacques BAUDRY**

Amicale des pompiers de Voiteur- Domblans

L'année 2014 se termine, place à 2015 ! Pour cette nouvelle année qui se profile, les membres de l'amicale des sapeurs pompiers Voiteur-Domblans vous donnent rendez vous le 21 février pour leur loto gourmand (cette année il se déroule le samedi soir contrairement au dimanche après-midi les années précédentes) à la salle des fêtes de Domblans. Ensuite, c'est le dimanche 07 juin au centre de secours de Voiteur que nous vous attendons pour notre méchoui, et enfin le 14 juillet au champ de foire de Voiteur pour les festivités de la fête nationale.

Nous profitons de ce bulletin municipal pour renouveler nos remerciements pour votre présence à toutes ces manifestations mais aussi pour l'accueil et la générosité dont vous faites preuve lors de notre traditionnelle tournée des calendriers. Vos dons servent à améliorer le confort des sapeurs pompiers au sein du centre de secours ainsi qu'à régler les diverses cotisations...

Pour conclure, nous vous présentons nos vœux les meilleurs pour 2015, que se soit une année qui vous procure santé joie et bonheur !
Bonne année à toutes et à tous !

**Le Président de l'Amicale,
Rémy LAMBERET.**

Le Centre de Secours de Voiteur-Domblans

En cette fin d'année, les sapeurs pompiers sont heureux de communiquer avec vous par le bulletin. Pour notre sainte Barbe, plusieurs sapeurs se sont vus remettre des diplômes et promotions. Noémie Grandvaux et Maxence Sgrillo se sont vu remettre les grades de première classe, pour avoir effectué, la formation initiale. Rémi Guyon grade de caporal et Olivier Mathot a été nommé lieutenant. Il devra sur un total de huit semaines suivre la formation adaptée à l'emploi sur les deux ans à venir, à Aix en Provence.

Le bilan de l'année écoulée est de 194 interventions, 38 à Domblans dont 30 secours à personne, 5 accidents sur la voie publique, 2 pour feu et 1 opération diverse. Le nombre

d'interventions effectuées en 2014 est équivalent aux années précédentes. Plus de 900 heures d'interventions et 1050 heures de formations ou manœuvres.

Au cours de l'année, deux départs ont été enregistré avec une arrivée. Le caporal chef, David Julien, vient du centre de Nozeroy.

Les JSP aux nombres de quatre sur notre secteur avec Lucas Bienfait, 1^{ERE} année, Frédéric Métro, Thomas Muller et Pierre Gras de Lamarre qui va passer son brevet en 2015. La section se compose de 18 jeunes passionnés, ils s'entraînent tous les samedis matins à Bletterans.

Je remercie les sous officiers, moniteurs et formateurs pour leurs implications dans la formation et les manœuvres.

Si vous voulez rejoindre nos rangs ou des renseignements, nous sommes tous les vendredi soir au centre.

J'en profite pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2015.

Le Président de l'amicale



Club des amis



Le mardi après midi, dès 14 heures, la salle TOSI (à coté de la pharmacie à Domblans) ouvre ses portes à la convivialité.

Jeunes et moins jeunes retraités se retrouvent pour des parties animées de belote, tarots et scrabble. La bonne humeur étant de mise, chacun défend son jeu avec conviction !

Vers 16 h 45, café, chocolat ou thé sont offerts aux joueurs, et les parties reprennent de plus belle jusqu'à environ 17 h 45 ou 18 h. Rendez-vous est pris pour la semaine suivante.

Le mois de Mars a réuni les clubs du « secteur » : Baume les Messieurs, Domblans, Grange sur Baume, Nevy sur Seille, Passenans, Plainoiseau, Saint Lothain, Voiteur. Cette journée de l'amitié réunissait 112 convives à la salle des fêtes de Domblans autour d'un excellent repas, servi par le traiteur Pernin.

Pour clôturer la saison 2012/2013, une quarantaine de personnes, adhérentes à ces différents clubs, se retrouvaient pour une journée à Besançon, belle ville franc comtoise qui vit naître Victor Hugo. La promenade en bateau sur les « boucles » du Doubs fut appréciée, et les douceurs, du « chocolat Criola », offertes en fin de journée, après la visite de cette maison, sembla satisfaire chacun. A noter que peuvent participer à ces journées connaissance du patrimoine franc comtois » (et autres), selon les places disponibles, toutes les personnes qui le souhaitent.

La présidente : Annick Guillaume

Foyer rural

Ce sont environ 140 personnes qui viennent une ou deux fois par semaine participer aux différentes activités du Foyer Rural de DOMBLANS.

Atelier cirque pour enfants :

Le vendredi à partir de 17 heures et le samedi matin.
Renseignements Eléna MAITRE au 06 81 66 42 63

Gymnastique volontaire :

Activité entraînée par SONIA le mardi à partir de 19 heures.
Renseignements Claire NOZIERE au 03 84 44 64 77

Danse country :

Le mercredi soir à partir de 20 heures. Un grand merci à Viviane CHAILLET qui anime bénévolement la country Renseignements Michèle CHEVAUX au 03 84 44 64 77

Initiation et perfectionnement à l'informatique

Renseignements Josette REYMANN au 03 84 85 25 32
Grand merci aux formateurs bénévoles Roger NOZIERE, Frédéric OLIVIER et Josette REYMANN.

Tai chi chuan :

Les lundis et jeudis à 18 heures 30. Merci également à Olivier LICARI qui assure bénévolement l'animation de cette activité

Quant aux ateliers créatifs du vendredi après midi, ils se déroulent toujours dans une bonne ambiance, chacune (il n'y a pas encore de messieurs) donnant libre cours à son imagination et à sa créativité.

Vendredi soir viennent des jeunes femmes qui travaillent la journée. Elles sont accompagnées dans leurs travaux de patch, couture, broderie par Michèle CHEVAUX, Michelle FLORIN, Colette MONNOT Ces mêmes dames animent les ateliers patch les mercredis ou jeudis après midi selon leur disponibilité.

En novembre 2015 le Foyer Rural de DOMBLANS organiserait un voyage à PARIS sur 2 jours. Visite commentée en autocar de jour. Et, de nuit, un spectacle (encore à choisir) Ceci pour le premier des deux jours.

La journée du lendemain serait soit libre, soit consacrée en tout ou partie à la visite du salon « création et savoir faire », Porte de Versailles. Salon que nous quitterons vers 17 heures pour un retour sur DOMBLANS.

Si vous êtes intéressé(e), faites le nous savoir au 03 84 85 24 66 ou au 03 84 44 68 28.
Meilleurs vœux à toutes et à tous pour 2015

La présidente : Annick GUILLAUME

Association au Vent du Cuard

Notre association et ses fidèles adhérents ont vécu une année 2014 toujours très active et conviviale. Deux temps forts :

Le 1er juin, visite de la maison de Louis Pasteur à Arbois suivie d'un repas comtois à la Finette. En 1827, à l'âge de 5 ans, Louis Pasteur arrive avec ses parents, de Dole, dans cette maison d'Arbois au bord de la Cuisance. C'est là que le savant met au point la pasteurisation après des études sur le vin.

Cette maison est aujourd'hui la propriété de l'Académie des Sciences. Nous envisageons une future visite de l'Institut Pasteur à Paris au printemps 2015.

Le 19 juillet après un excellent repas pris en commun, nous avons assisté au spectacle « Le Rocher des Dames » qui fait revivre l'histoire de Château-Chalon au temps des ses Abbesses entre le 15ème et le 17ème siècle. De Marie de Bourgogne à Charles Quint ... passionnant et instructif dans un des plus beaux villages de France.

Enfin, rappelons que le « Vent du Cuard » adhère à Jura Nature Environnement pour porter les aspirations environnementales de nos concitoyens auprès des décideurs dans tous les domaines : biodiversité, agriculture, qualité de l'eau, énergie, transports.

Bref, Blandans est toujours dynamique et accueillant.



Patrice de Broissia
Président de l'Association
«Au Vent du Cuard »



Club de marche de Domblans



Quelle meilleure façon de découvrir notre merveilleux département, que de parcourir d'un bon pas, les sentiers, balisés ou non, qui jalonnent nos champs, nos forêts et nos bordures de rivières.

Indépendamment des marches hebdomadaires, les Lundi après midi (départ 13h30 parking face à la gare ou 8h30 le matin par fortes chaleurs) départ quel que soit le temps, le club de Domblans organise aussi des marches à la journée, sac à dos, casse croûte, de préférence une bonne bouteille (avec modération) et surtout bonne humeur.

Cette année 2 parcours nous ont sortis des sentiers battus (mais si c'est possible)

Le premier avec pour guide, Jacques Dubois, membre éminent d'ArchéoJura Sites, association qui œuvre entre autre pour que soit reconnu le véritable emplacement d'Alésia. Jacques nous a entraîné sur les pas de Vercingétorix et de César à côté de Chaux des Crotenay et de Siam. Et il semble bien que seul le site Jurassien corresponde à la description faites par César lui même dans « la guerre des Gaules » les autres sites y compris en Bourgogne n'auraient pas pu contenir plusieurs centaines de milliers de combattants.

Si vous voulez en savoir plus rendez vous sur le site : <http://bit.ly/1t8YaNe>

Le deuxième nous a vu prendre, sur une vingtaine de kilomètres, les anciennes voies ferrées qui de Lons emmenaient les voyageurs de la fin du 19ème siècle jusqu'aux années 50 vers St Claude ou Champagnole. Ces voies ont été aménagées, tunnels éclairés, viaducs sécurisés et panneau explicatifs sur la construction des ces voies.

Le chemin est long mais très agréable, la pente n'excédant jamais 2 % et la vue depuis les viaducs est spectaculaire.

Vous pouvez retrouver des photos de ces 2 lignes sur internet en allant sur « chemins de fer vicinaux du Jura »

Jean NOZIERE



Pétanque des Coteaux de Seille



L'équipe fanion accède au niveau régional du Championnat des clubs

L'heure des bilans a sonné un peu plus tôt cette année pour le club de pétanque, puisque l'assemblée générale du club s'est tenue le 15 novembre au boulodrome de Bletterans. Au cours d'une journée très sympathique, les membres du club ont pu revivre les événements marquants de cette année 2014 avant de partager un bon repas et participer à des parties amicales mais accrochées au cours de l'après midi.

Côté sportif, l'équipe emmenée par Stéphane Prévost a une nouvelle fois survolé les débats dans son groupe Elite Départementale en remportant 4 rencontres pour autant de confrontations. Elle reste, si l'on ajoute les rencontres de 2013 sur un total de 9 victoires consécutives, série en cours... La tâche sera sans doute un peu plus relevée la saison



prochaine puisqu'elle sera amenée à se déplacer aux 4 coins de la région pour y affronter Valdoie ou Lure.

En coupe de France des clubs, le tirage au sort n'a pas été aussi clément que l'année précédente et notre parcours s'est interrompu au deuxième tour face à l'équipe lédonienne de l'ABJ après avoir au préalable éliminé l'équipe de Moirans.

En championnat du Jura il y a lieu de souligner l'excellent parcours de la doublette mixte Aline Monneret - Pierre Reynaud qui a échoué aux portes de la finale départementale. Cette même équipe a atteint les 1/8èmes de finale du championnat de ligue de Franche Comté. Aline a également réalisé une bonne performance avec sa partenaire privilégiée Julie Parrot aux championnats du Jura Féminin où elles ont brillé jusqu'en demie finale.

La ville de Lons le Saunier va accueillir au tout début du mois de Janvier 2015 le trophée des villes de France où seront réunis les meilleurs joueurs de l'hexagone. Notre club sera représenté par Pierre Reynaud qui a été sélectionné pour concourir sous les couleurs de la ville de Lons.

Côté manifestation l'année a été riche en événement pour notre petite structure. Un concours rassemblant 64 triplètes a été organisé au boulodrome couvert de Mont /s Vaudrey le 15 février. Sur le même site, notre club a ensuite assuré la logistique pour le championnat doublette ligue. Au mois de Juillet et après un petit exil à Passenans, l'association a retrouvé ses bases sur les terrains communaux qui jouxtent la salle polyvalente pour son traditionnel concours du 14. Ce concours ouvert à tous, a réuni 70 doublettes parmi lesquelles on retrouvait bon nombre de domblanais.

L'année 2015 sera encore chargée avec un championnat de ligue à organiser en septembre et le concours du 14 juillet. Les membres ont aussi décidé de mettre à l'étude l'organisation d'un loto qui devrait voir le jour au cours de l'hiver prochain.

Bonne et heureuse année 2015.

**Pour la PCHS,
Richard OLIVIER**

Association des Arts Martiaux des Coteaux de Seille



AVEC L'ASSOCIATION DES ARTS MARTIAUX DES COTEAUX DE SEILLE
OSEZ LES ARTS MARTIAUX
 Des enseignements de qualité qui satisfont déjà plus de 120 adhérents.



Un dojo avec une surface de tatami de 120m2 sur lequel pratiquer est un bonheur et où la convivialité est à l'honneur !

JUDO



Art martial d'origine japonaise, qui se compose essentiellement de techniques de projection, de contrôles au sol, d'étranglements et de clefs.
 Cours assurés par Jean-Sébastien Lamielle CQP APAM 2^{ÈME} DAN.

KARATÉ-DO (à partir de 14 ans)

Art martial japonais dont les techniques visent à attaquer ou se défendre au moyen des différentes parties du corps. Le style enseigné est le Uechi-ryu karaté do, il s'agit d'un style très ancien, redoutable et très réputé pour son réalisme et son efficacité.
 Cours assurés par Régis Galland 5^{ÈME} DAN et Jérôme Preudhomme 1^{ÈRE} DAN.

AÏKIDO

Art martial japonais, l'Aïkido développe ses capacités à se défendre tout en restant non violent. Discipline sans compétition qui a pour objectif le développement mental, physique et relationnel. Cette pratique permet de prendre confiance en soi et en les autres au sein d'un groupe ou chacun progresse à son rythme et avec plaisir.
 Cours assurés par Jacky Roche moniteur fédéral 4^{ÈME} DAN.



DO IN

Cette technique d'automassage issue de la médecine chinoise et du shiatsu japonais est une méthode de relaxation active qui vise à stimuler les grandes fonctions du corps : respiration, circulation et digestion. Merveilleux régulateur de l'énergie vitale, elle peut-être pratiquée par tous.
 Ateliers animés par Katia Sax, praticienne en massages-bien-être certifiée et agréée par la FFMBE.



YOGA ET ÉTIREMENTS

Les cours de yoga et d'étirements sont complets pour l'année 2014-2015.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
JUDO		Eveil judo 17h30/18h30 Benjamins/poussins/minimes/ Cadets 18h30/19h30				
AÏKIDO					Enfants+Adultes 18h/19h30 Adultes 19h30/21h	
KARATÉ		20h/21h30		18h30/20h		
DO IN						4 ateliers 9h30/11h30

STAGES

Stage Judo, Aïkido, Karaté : Week-end du 29/30 Novembre 2014 .

L'occasion pour ceux qui ont une licence dans une de ces disciplines de découvrir d'autres Arts martiaux.

Stages Aïkido : Week-end du 11/12 Avril 2015 animé par Marc Bachraty, 5^{ÈME} Dan.

Du 7 au 9 Août 2015 animé par Michel Erb , 6^{ÈME} Dan.

GALETTE DES ROIS

Pour les adhérents, le samedi 17 Janvier à 16h à la salle des fêtes de Voiteur.

CONTACTS :Katia Sax : 03.84.85.59.68 ; katbeb@sfr.fr

Jacky Roche 06.30.35.80.79

A.M.C.S : 2 Rue des Masses, 39210 VOITEUR

<http://aikidovoiteur.sportsregions.fr>



Le comité des fêtes

A pour vocation d'animer le village. Depuis de nombreuses années il essaie de mettre à contribution tous les habitants de Domblans.

Notre Comité est une équipe d'amis, où chacun participe au bon déroulement des diverses manifestations, selon ses moyens et sa disponibilité, afin de définir et d'établir une vraie politique des loisirs et des fêtes.

=== Les diverses activités de l'année écoulée ont été ===

Le 13 Février - FONDUE GEANTE

La soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale aminée par le DJ local CRIS Animation.

Le 29 Juin - Puces, Vide grenier

Journée pluvieuse 50 exposants

Samedi 5 juillet et dimanche 6 juillet - Fête au Village

Retraite aux flambeaux et bal gratuit, et chasse aux trésors pour les enfants le dimanche.

Samedi 30 Août - Soirée Jambon Grillé

Cette soirée est animée par l'Orchestre DIMITRI SAUSSARD.

Vendredi 20 Novembre - Soirée Beaujolais Nouveau et Cochonnailles

Date oblige, dégustation du Beaujolais nouveau accompagné d'une cochonnaille.

Samedi 22 Novembre - Concours de BELOTE

Le concours s'est déroulé dans une ambiance conviviale où les premiers ont reçu un Jambon chacun. Tous les participants ont été récompensés, et la soirée s'est terminée autour de la soupe à l'Oignons de Thérèse, suivi d'une assiette anglaise.

Vendredi 19 décembre - Arrivée du Père Noël

Comme chaque année en étroite collaboration avec la Commune, nous avons reçu la visite du Père Noël, distribuant Papillotes et clémentines aux enfants, un vin chaud offert était offert aux parents.

Pour l'ensemble des manifestations nous remercions les domblanais (3% des habitants) participant à celles-ci.

Par contre, vu le pourcentage des personnes soutenant par leur participation les animations du Comité des Fêtes, comment une équipe, dont des jeunes souhaitent intégrer celle-ci peut être motivés à continuer et maintenir ses manifestations !!!!

Domblanais, l'avenir de votre Comité des Fêtes dépend de votre mobilisation !!

PLUS DE MANIFESTATION, PUCES, FETE PATRONALE... Domblans sera un Village MORT

*Les membres du Comité des Fêtes et
Son Président Jean-Marie BUCHIN*

Jambon grillé le 31 aout 2014



Soirée dansante du jambon grillé

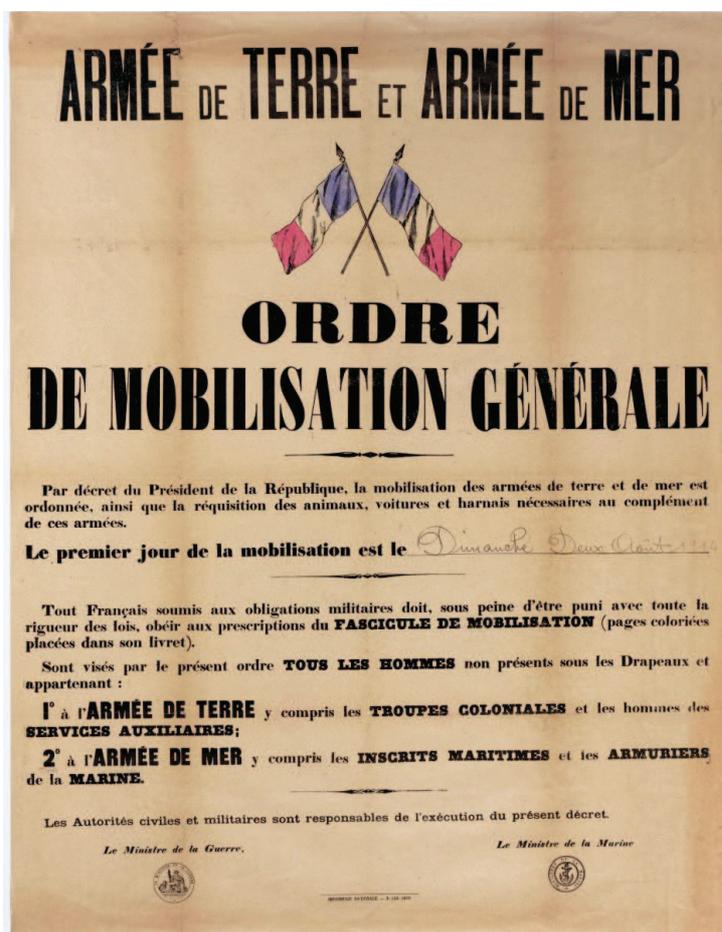


Monument aux morts de Domblans



DANS NOS
archives...

Ordre de mobilisation Nationale 1914



1964

A Domblans, il y a 50 ans :

Lors de la séance du 24 avril 1964, le conseil municipal composé de Marius Buisson, maire, assisté de Mrs Vollant, adjoint, Gabriel Berthet, Gaston Pasquier, Marcel Coutenot, Jean Potier, Jules Sorgues, J. Royet, M. Olivier, G. Guyetant, G. Jacquot, décide la construction dans l'année de l'école maternelle. Pour mener à bien ce projet, la commune contractera un emprunt de 85 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dont le remboursement s'effectuera sur 30 ans .

La séance du 3 juillet 1964 valide les comptes administratifs de l'année 1963 :

Recettes 251 758,39 F

Dépenses 148 894,47 F

Excédent 102 863,92 F

En France et dans le monde :

Charles de Gaulle est président de la république française

Jean Moulin entre au Panthéon

La France reconnaît la Chine populaire

Jean-Paul Sartre publie *Les Mots* mais dit non au Prix Nobel de Littérature

Martin Luther King reçoit le Prix Nobel de la Paix

Nelson Mandela est condamné à la prison à vie

L'Afrique du Sud est exclue des JO de Tokyo

La loi sur les droits civiques des Noirs met fin légalement à la ségrégation aux Etats-Unis

Duel entre Anquetil et Poulidor sur les pentes du Puy de Dome pendant le Tour de France

Eric Tabarly traverse l'Atlantique sur Pen Duick II

La beatlemania déferle, les cheveux poussent, les jupes raccourcissent et Jean Ferrat chante La Montagne.

1914

A Domblans il y a 100 ans :

La séance du 1er février 1914 donne l'occasion au conseil municipal composé de mrs Bonne, Mottet, Solviche, Grillot, Coutenot, Vuillermet, Gentelet et présidé par le maire, Edouard Sailland, d'accorder à M. Bornhauser, constructeur-électricien à Grenoble, l'obtention pour une durée de 40 ans de la concession pour une distribution d'énergie électrique avec privilège pour l'éclairage privé pour la commune de Domblans.

Par l'arrêté du 15 février 1914 pris par le maire, l'église de Domblans « *qui menace de s'écrouler et peut compromettre la sécurité des fidèles* » sera fermée et son accès interdit au public.

Transcription de la séance du 1er mars 1914 : « *Le Conseil, appelé à délibérer sur une demande de subvention communale de 7 000 fr adressée par M. Dintroz, curé de Domblans, au nom des catholiques de la commune pour la reconstruction de*

l'église, considérant qu'en votant une subvention, la commune s'engagerait à prendre à sa charge non seulement la somme votée mais encore toutes les dépenses qui ne seraient pas prévues et qui pourraient être considérables, rejette toute demande de subvention par quatre voix contre trois. Ainsi délibéré à Domblans le premier mars 2014 ».

La séance du 21 juin 1914 valide les comptes administratifs de l'année 1913 :

Recettes : 9 616,37 fr
Dépenses : 9 045, 94 fr
Excédent : 570, 43 fr

Transcription de la séance extraordinaire du 21 juillet 1914

« Présents M.M.Bonne, Solviche, Grillot, Vuillemet, Coutenot, Gentelet et Sailland, Maire .

Le Maire, après avoir rappelé au conseil combien de fois déjà la Municipalité avait été sollicitée de prendre une décision au sujet des réparations à faire à l'église, bâtiment communal qui menace ruine, au point que l'autorité préfectorale par mesure de sécurité publique a dû en interdire l'accès,

Déclare que, pas plus aujourd'hui qu'hier, la situation financière de la Commune ne lui permet d'envisager la réédification de l'église et que sans une proposition paraissant avantageuse qui vient de lui être faite et qu'il est de son devoir de soumettre au Conseil, il n'aurait pas soulevé à nouveau la question.

La question qui se pose devant le Conseil est celle-ci :

La commune, ne pouvant pas elle-même restaurer l'église doit-elle :

Ou bien entraver sa restauration en repoussant le concours privé qui lui est offert ;

Ou bien laisser à l'initiative privée toute la charge et aussi la direction des travaux ;

Ou finalement, contribuer pour une part dans la dépense en votant une subvention et exercer son droit de contrôle et de surveillance ?

Le Conseil, Reconnaisant que la fermeture de l'église imposée par mesure de sécurité publique apporte un trouble et une gêne dans l'accomplissement des cérémonies religieuses et contrarie les habitants restés fidèles au culte,

Considérant que lorsqu'il survient un décès dans une famille, il est pénible aussi bien pour les amis, catholiques ou non, qui suivent le cortège que pour les parents dont on prolonge la souffrance, de transporter le corps du défunt jusqu'à l'église de Voiteur ;

Attendu que si la situation de la Commune ne lui permet pas de reconstruire l'église, il n'appartient pas au Conseil d'empêcher par son intransigeance qu'une notable partie de la population soit privée de l'usage de l'édifice du culte ;

Qu'au contraire, le conseil tient à se montrer respectueux des croyances de chacun.

Décide :

D'allouer une subvention de cinq milles francs au groupe de catholiques formant l'association pour la restauration de l'église

Mais aux conditions et sous les réserves suivantes: En un acte en bonne et due forme, les membres de l'association s'engageront vis à vis de la Commune et solidairement entre eux :

A reconstruire l'église à leurs risques et périls sur l'emplacement actuel suivant les plans et devis que la Municipalité se réserve le droit d'examiner et si besoin de modifier

De ce fait, ils paieront de leurs deniers-en faisant usage de la subvention de la commune-tous les travaux de démolition et de reconstruction, même s'ils dépassent le montant du devis, ainsi que les honoraires de l'architecte dont le choix leur est laissé.

Afin d'éviter que dans un but d'économie toutes les prescriptions ne soient observées, la Commune se réserve le droit de faire surveiller les travaux par l'Agent-voyeur qu'elle rétribuera. Pour assurer l'exécution de cette dernière clause, la subvention de la Commune ne sera versée qu'à réception faite, sur le vu du procès-verbal de M. l'Agent-voyeur en chef.

(...)Le Conseil décide enfin que la subvention de cinq mille francs sera fournie par un emprunt de pareille somme, amortissable en trente années, qu'il autorise le Maire à contracter au Crédit Foncier de France en temps opportun.

Fait et délibéré à Domblans, le 21 juillet 1914 »

Nul autre fait notoire ne sera à relever dans les registres des séances et des délibérations du Conseil municipal jusqu'à la fin de l'année 1914

Chronologie de l'année 1914 :

28 juin : assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, héritier de l'empire Austro-Hongrois, par un nationaliste serbe. Ce fut l'événement déclencheur de la Première Guerre mondiale.

21 - 23 juillet

Entretiens franco-russes en Russie. Poincaré déclare son intention d'exécuter « toutes les obligations » imposées par l'alliance.

23 juillet

L'ultimatum de l'Autriche-Hongrie est remis à la Serbie.

La course à la mer

28 juillet

L'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie.

30 juillet

Le tsar signe l'ordre de mobilisation générale de la Russie.

31 juillet

Ordre de mobilisation générale en Autriche-Hongrie.

Jean Jaurès, défenseur d'une solution pacifique à la crise des Balkans, est assassiné au café du Croissant rue Montmartre à Paris.

L'invasion de la Belgique et de la France

L'armée allemande envahit la Belgique.

Le Royaume-Uni déclare la guerre à l'Allemagne.

La séance historique du 4 août 1914 à la Chambre des députés.

Dans un message aux assemblées, le Président de la République, Raymond Poincaré, annonce que : « dans la guerre qui s'engage, la France [...] sera héroïquement défendue par tous ses fils, dont rien ne brisera devant l'ennemi l'union sacrée.

Globalement, l'Union sacrée c'est la décision spontanée d'oublier toutes les divisions et toutes les querelles au bénéfice d'une cause qui, très soudainement, apparaît comme la plus haute de toutes : la défense de la patrie que l'on estime injustement attaquée par un agresseur, lequel au surplus passe pour l' "ennemi héréditaire". Ce n'est pas la disparition des divergences, mais un accord pour les passer sous silence. [...] C'est un enthousiasme fragile, lié à la croyance en une guerre courte. Sur le *plan pratique*, l'union faisant la force, il faut taire la divergence des buts particuliers et mettre seulement en valeur un but suprême : la défense de la patrie. » (Jean-Baptiste Duroselle, *La Grande guerre des Français*, Perrin, 1994)

Le Parlement adopte plusieurs lois spéciales nécessaires à l'état de guerre.

Le Parlement s'ajourne *sine die* laissant au Président du Sénat et au Président de la Chambre des députés le soin de le convoquer, le cas échéant : la session sera close par un décret du Président de la République du 3 septembre 1914.

À Paris ont lieu les obsèques de Jaurès.

Première bataille de la Marne (6 -14 septembre 1914).

Les forces allemandes avancent à marche forcée à travers la Belgique et la France. Après la bataille des frontières et la retraite des Alliés, la Ire armée de von Kluck, la Iie de von Bülow et la IIIe de von Hausen s'enfoncent dans le territoire français. Mais la 1ère armée de von Kluck, au lieu de l'ouest comme cela avait été envisagé dans le cadre du plan Schlieffen, passe à l'est de Paris dans l'objectif de réduire les forces françaises. Le général Gallieni, qui dirige la garnison parisienne, demande au commandant en chef Joffre l'autorisation d'attaquer von Kluck au flanc.

La 6ème armée française, dirigée par Maunoury, lance son attaque le 6 septembre. Von Kluck, pris par surprise, réagit tactiquement et se retourne. Mais il creuse une brèche avec le reste des forces allemandes, la Iie armée de von Bülow.

Un repli général est ordonné par un des officiers du chef d'état-major allemand Moltke.

Les Allemands font retraite et le front est stabilisé. Le 11 septembre, Joffre envoie un message au ministre de la Guerre :

17 septembre

Les Alliés et les Allemands tentent de déborder leurs flancs respectifs et de se rapprocher du littoral. C'est le début de la course à la mer.

19 septembre

Circulaire du ministre de la guerre, Alexandre Millerans, relative à la censure de la presse par les commandants de région militaire.

20 septembre

Bataille de la Woëvre. Reims est reconquis, mais la cathédrale est bombardée et incendiée par les Allemands.

22 septembre

Les troupes allemandes entrent à Lunéville. La France est envahie.

Alain-Fournier est tué au combat à Saint-Rémy-la-Calonne dans la Meuse. Il allait avoir 28 ans.

Romain Rolland publie en Suisse dans *Le Journal de Genève* « Au-dessus de la mêlée ».

1^{er} - 27 octobre

Batailles de l'Yser et des Flandres.

Après la prise de Lille le 12 octobre et celle d'Anvers, les troupes allemandes ont pour objectif d'assurer leur déploiement en mer du Nord afin d'affaiblir le ravitaillement des armées de l'Entente et de menacer directement l'Angleterre. Après avoir atteint Dixmude, la IV^{ème} armée allemande franchit l'Yser le 20 octobre. Le roi des Belges Albert I^{er} décide alors d'ouvrir les écluses de Nieuport le 20 octobre. Le 27 les écluses sont rouvertes à marée montante, ce qui permet de gêner la progression allemande. Ramskapelle tombe puis est reprise. Mais la VI^{ème} armée allemande s'empare de la crête de Messines. Dixmude, qui aura essuyé plusieurs déluges de feu ne sera abandonnée que le 10 novembre.

Le gouvernement belge se transporte au Havre.

1^{er} novembre

L'empire ottoman entre en guerre aux côtés des puissances centrales.

6 novembre

L'offensive allemande est enrayée à Ypres du fait de la résistance franco-anglaise. La veille le Kaiser Guillaume II qui pensait faire une entrée triomphale afin de marquer la conquête de la Belgique était rentré en Allemagne. Les fusils à tir rapide britanniques ont raison des soldats allemands dont beaucoup d'entre eux sont des volontaires. La mort de 25 000 étudiants est appelée en Allemagne *Kindermord* (massacre des étudiants).

10 décembre

Bataille des frontières. L'armée française doit battre en retraite.

Le gouvernement revient à Paris.

17 décembre

Le front se stabilise le long d'une ligne continue de Nieuport à la frontière suisse. C'est le début d'une guerre d'usure.

22 décembre

Séance extraordinaire du Parlement.

Les Chambres sont réunies en session extraordinaire conformément au décret du 12 décembre 1914, signé du Président de la République qui les convoque.

Déclaration du Gouvernement lue à la Chambre des députés par René Viviani, président du Conseil et au Sénat par Aristide Briand, garde des Sceaux.

René Viviani, au nom du Gouvernement, proclame à nouveau l'Union sacrée et fait mention pour la première fois des buts de guerre de la France : restauration de la souveraineté de la Belgique, retour de l'Alsace-Lorraine, droit à réparation pour les préjudices subis.

23 décembre

La Chambre des députés adopte l'ajournement de toutes les élections jusqu'à la fin de la guerre.

[Sources : Relevés sur les registres communaux de délibérations, Site internet de l'Assemblée Nationale, Wikipédia]

Nous vous invitons à lire ou à relire les recherches très complètes faites par Roger NOZIERES sur les Domblanais morts pour la France lors du premier conflit mondial dans les bulletins municipaux des années 2004 (n°24) et 2005 (n°25°).

Etat civil

2014

Naissances :

Chloé GELOT	née le 18 janvier 2014 à LONS LE SAUNIER
Mayra Sylvie INIZAN	née le 29 janvier 2014 à LONS LE SAUNIER
Nathan Hervé Christian CHEVASSU	né le 24 février 2014 à BESANCON
Sonny Grégory CORDEIRO	né le 28 février 2014 à BESANCON
Gaspard Antoine François LUGAND	né le 16 mars 2014 à LONS LE SAUNIER
Hugo CARDOT ROUBEY	né le 5 mai 2014 à LONS LE SAUNIER
Nolan Thomas SIGHI SYMPHON	né le 6 mai 2014 à LONS LE SAUNIER
Nolan BANDERIER	né le 30 juillet 2014 à LONS LE SAUNIER
Lucile Maryline Isabelle Colette PERRIN	née le 31 juillet 2014 à LONS LE SAUNIER
Neïla ACHBAR	née le 28 août 2014 à LONS LE SAUNIER
Leslie Aline Liza MONNERET	née le 25 décembre 2014 à LONS LE SAUNIER

Mariages :

Julien Serge PROST et Charlotte marie DEBORD	le 8 mars 2014
Bastien Alfred Emile BAUDRY et Emilie ALIJA	le 21 juin 2014
Anthony Thierry Daniel BOILLAT et Hélène Catherine Aline BRISSINGER	le 5 juillet 2014
Loïc Jean RIDET et Aurélie Claude Renée THIBOUD	le 12 juillet 2014

Décès :

Marcel René Louis ROUSSELOT-EMART	le 3 février 2014
Charlotte Georgette Alphonsine ROUSSELOT-EMART	le 3 août 2014

Martine Danièle Colette CHATOT
2014

le 25 novembre

Transcriptions de décès :

Jeanne Marie Léone CHAUVIN
Didier CHOBERT
Robert Paul POULAT
Danielle Ginette PLAS

le 8 avril 2014
le 26 avril 2014
le 13 juin 2014
le 18 octobre 2014

INFO -INFO -INFO -INFO -INFO -

Horaires d'ouverture et coordonnées de la mairie

Ouverture 6 Jours sur 7 :

Lundi	de 9 h à 12 h	Jeudi	de 14 h à 17 h
Mardi	de 14 h à 17 h	Vendredi	de 14 h à 17 h
Mercredi	de 9 h à 12 h	Samedi	de 9 h 30 à 11 h 30

Coordonnées : Tél. : 03 84 85 20 02 Fax : 03 84 85 20 29
Courriel : mairie@domblans.fr

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

Lundi, Vendredi : de 9 h 15 à 11 h 45
Mardi, Mercredi, Jeudi, Samedi : de 9 h 15 à 11 h 30

Levée du courrier (boîte près de l'Agence Postale)
du Lundi au Vendredi : à 15 h le Samedi à 11 h 45

**Gestionnaire de la
salle des fêtes**

Mr Georges CATTET
Tél : 06 46 90 06 33

Assistante sociale de
secteur
Tél : 03 84 44 61 97 à
Voiteur

Ou 03 84 87 13 13 à
Lons-Le-Saunier

Rappel - horaires d'ouverture de la
déchetterie

La déchetterie est ouverte chaque
matin de la semaine, de 9 h à 12 h
sauf le lundi

Lutte contre les bruits de voisinage (arrêté municipal du 18 Juin 1999)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, "ramasse-feuilles", tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc ..., ne peuvent être effectués

- les jours ouvrables que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis que de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés que de 10h à 12h

La carte nationale d'identité est valide 15 ans

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisée (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identités sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie, si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique.

Horaires SNCF à Domblans au 04/02/2015

En direction de Lons-Le-Saunier

- par le train : 7h19 – 13h34 – 19h34 – 19h51
- par le car : 9h31 – 20h31

En direction de Besançon

Par le train: 05h55 – 6h23 -8h11 – 12h30 – 17h23

- Par le car : 11h24 – 18h33 – 19h20

Pour consulter les horaires

http://cdn.ter.sncf.com/medias/PDF/franche_comte/FH%20Besan%C3%A7on%20Lons%20015_tcm58-35362_tcm58-35337.pdf



Pour utiliser **Internet**, trouver un **livre**, une **revue**, un **DVD** ou disposer d'un **espace de travail**... Pour flâner ou être accompagné dans vos recherches, cette médiathèque est faite pour vous !

Que vous veniez seul, en famille ou en groupe, les bibliothécaires sont là pour vous accueillir et vous conseiller.

Près de votre domicile ou de votre lieu de travail, en semaine ou le samedi, venez y passer un moment agréable.

Horaires d'ouverture

Site de Voiteur

2 rue des Masses

39210 VOITEUR

Tél. : 03 84 44 04 40

Mardi **10 h – 12 h**

Mercredi **10 h – 12 h // 14 h – 17 h 30**

Vendredi 16 h – 18 h
Samedi 10 h – 12 h // 14 h – 17 h

Site de Plainoiseau

Rue Georges Trouillot
39210 PLAINOISEAU
Tél. : 03 84 25 37 13

Mardi 16 h – 18 h
Mercredi 10 h – 12 h // 14 h – 17 h
Vendredi 16 h – 18 h
Samedi 10 h – 12 h // 14 h – 17 h

Web : <http://media-hauteseille.dyndns.org>

Contact : mediathequeintercommunale-ccchs@orange.fr

Chaque abonné peut **emprunter** pour une durée de **3 semaines**

7 livres ou BD

4 cd + 3 DVD + 2 cédérom

4 revues

1 partition (disponible à Voiteur)

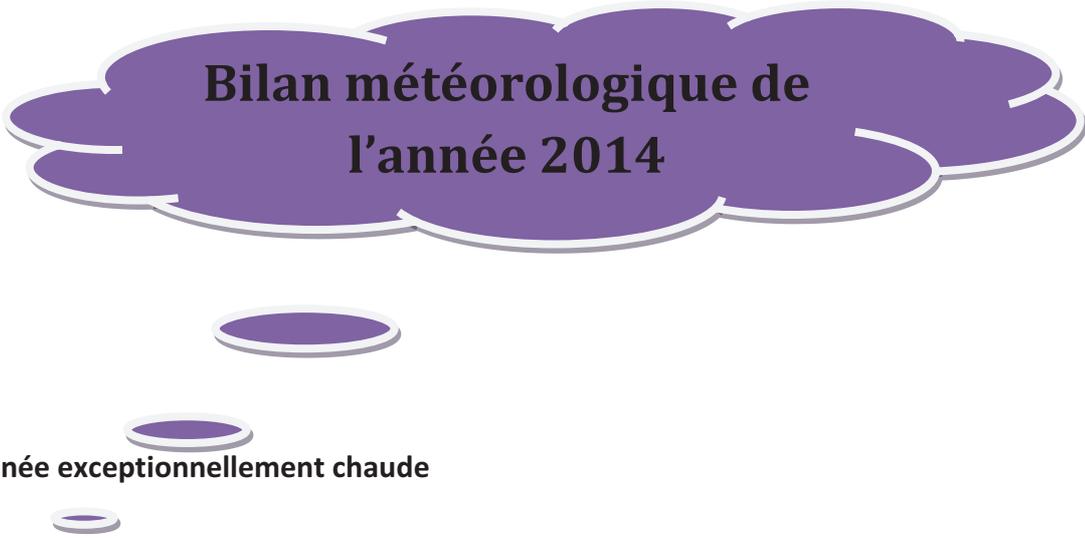
Gratuit pour les enfants jusqu'à 18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi habitant la CCCHS et 5 € pour les adultes.

Contes de Noël





Bilan météorologique de l'année 2014



Une année exceptionnellement chaude

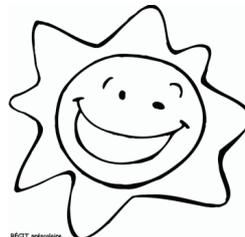
La température moyenne annuelle en 2014 sur la France a dépassé de 1,2°C la normale, positionnant l'année au premier rang des années les plus chaudes depuis 1900, devant 2011 (+ 1,1°C) et 2003 (+ 1,0° C).

La quasi-totalité des mois ont présenté des températures nettement supérieures aux normales, à l'exception toutefois des mois de mai et juillet, proches des normales, et du mois d'août particulièrement frais.

L'année a été très douce sur l'ensemble des régions, sans période de fortes chaleurs mais avec un nombre de jours de gel très inférieur à la normale. Dans certaines stations, il n'avait jamais gelé aussi peu depuis le début des relevés. Le thermomètre n'est ainsi descendu en dessous de 0° C que 2 jours à Paris (normale : 25 jours de gel par an). 3 jours à Brest (normale 16j), 5 jours à Marignane (normale : 25 j), 12 jours à Lyon (normale : 50 j), 17 jours à Tarbes (normale : 41 j), 27 jours à Clermont-Ferrand (normale : 64 J) et 29 jours à Strasbourg (normale 66 J).

Les précipitations ont été excédentaires de plus de 20% en Bretagne, dans le Poitou, sur l'Ouest des Pyrénées ainsi que le quart sud-est. La pluviométrie annuelle a souvent atteint une fois et demie la normale de l'Hérault à l'Ardèche et des Bouches-du-Rhône aux Alpes Maritimes. En Ardèche, le record annuel de pluviométrie a été battu avec plus de 1900mm cumulés sur l'année. A l'inverse, le sud de la Lorraine et le massif des Vosges ont connu un déficit proche de 20%. En moyenne sur la France et sur l'année, la pluviométrie a été supérieure à la normale de plus de 10%.

La durée d'ensoleillement annuelle a été proche de la normale, sur la quasi- totalité du pays. Toutefois, les régions s'étendant de l'ouest de la Basse-Normandie au nord de la Bretagne ainsi que le sud des Pays de la Loire ont bénéficié d'un ensoleillement excédentaire de plus de 10%.



RECT p¹scotlre

